5

Synthèse critique

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Les nouveaux phénomènes sociaux: la catégorie sociale «jeunesse»

Monique Provost

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES SERVICES DE SANTÉ
ET LES SERVICES SOCIAUX

Québec

5

Synthèse
critique

Les nouveaux phénomènes sociaux: la catégorie sociale «jeunesse»

Monique Provost

Ce document a été préparé dans le cadre du programme de recherche de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux qui en a autorisé la publication, sur recommandation de son comité scientifique. Les idées qui y sont exprimées ne traduisent pas nécessairement celles de la Commission. Le contenu et la forme - présentation, correction de la langue - relèvent de la seule et entière responsabilité des auteurs et auteures.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec G1N 4K7

Conception graphique de la couverture:
Verge, Lebel associés inc.

(C) Gouvernement du Québec

Dépôt légal - 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08451-2

LES NOUVEAUX PHENOMENES SOCIAUX: LA CATEGORIE SOCIALE «JEUNESSE»

SYNTHESE DIRIGEE DES CONNAISSANCES

SOUMISE A
LA COMMISSION D'ENQUETE
SUR LES SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX

MONIQUE PROVOST
SOUS LA DIRECTION DE FREDERIC LESEMANN

UNIVERSITE DE MONTREAL
JANVIER 1987

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction.....	1
Chapitre 1: Définir et situer la jeunesse dans un contexte de crise du travail salarié.....	5
1.1 La jeunesse comme phénomène social: un construit récent.....	5
1.2 La jeunesse comme catégorie sociale: une représentation idéologique.....	7
1.3 Jeunesse et travail salarié.....	9
1.3.1 Crise du travail: par la transformation de l'organisation du travail et de l'éthique du travail.....	10
1.3.2 Crise de la formation scolaire et professionnelle.....	11
1.3.3 Crise des «valeurs»: une nouvelle culture jeunesse?.....	12
1.4 Synthèse.....	13
Chapitre 2: Conditions de vie et styles de vie des jeunes..	17
2.1 Un groupe démographique en diminution.....	17
2.2 Les jeunes et le système scolaire.....	18
2.2.1 La fréquentation scolaire des 15-24 ans: un rapide survol historique.....	18
2.2.2 L'abandon scolaire.....	20
2.2.3 L'école secondaire.....	21
2.2.4 Le collégial.....	22
2.2.5 L'université.....	23

2.3 Le chômage des jeunes..... 25

2.3.1 Comparaisons internationales..... 25

2.3.2 Le chômage des jeunes au Québec..... 28

2.3.3 Une catégorie de chômeurs: les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale..... 40

2.3.4 Comment expliquer le chômage des jeunes..... 46

2.4 Les jeunes et le marché du travail..... 48

2.4.1 L'offre d'emploi..... 48

2.4.2 Les secteurs d'activité..... 50

2.4.3 L'emploi des jeunes: temps plein ou temps partiel?..... 51

2.4.4 L'emploi des jeunes: impact de la réorganisation du travail et de l'introduction des nouvelles technologies..... 53

2.5 Les rapports au travail: une nouvelle éthique du travail chez les jeunes?..... 55

2.6 Les modes de vie des jeunes..... 60

2.6.1 Les formes de vie familiale..... 60

2.6.2 Quelques études qualitatives sur les modes de vie des jeunes..... 67

Chapitre 3: La politique sociale jeunesse..... 73

3.1 L'axe de la formation scolaire et professionnelle... 73

3.2 L'axe travail/non-travail..... 74

3.3 L'intervention des service sociaux..... 79

Conclusion: Réponses institutionnelles et dynamiques sociales..... 85

. Etablir la priorité de l'emploi..... 85

. L'aide sociale et le travail..... 87

. La formation professionnelle..... 89

. Les groupes communautaires..... 90

Liste des tableaux..... 98

Bibliographie..... 100

Dans le cadre de la recherche de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux - Commission Rochon -, cette synthèse des connaissances se veut une réflexion sur la jeunesse comme «nouveau phénomène social» et «catégorie sociale».

La jeunesse de 1986 doit, à notre avis, être analysée à travers les transformations en cours dans la société québécoise. Ces transformations se vivent dans le cas de la jeunesse - non exclusivement pour cette population mais avec acuité - sur le mode de la crise. Une crise qui se caractérise d'abord et avant tout par la crise du travail salarié. La jeunesse actuelle, comme nous le verrons, est tout particulièrement touchée par les transformations de l'organisation du travail. Elle est donc, en ce sens, un lieu stratégique d'analyse.

Cette synthèse de connaissances comporte deux grandes parties. Dans un premier temps nous établissons un portrait de cette jeunesse, ou plutôt de ces jeunesses touchées par la crise du travail, pour ensuite discuter, dans une deuxième partie, de la politique sociale et des services offerts aux jeunes en regard de leur situation.

Le premier chapitre permet de définir et de situer la jeunesse dans un contexte de crise du travail salarié.

Après avoir établi que la jeunesse doit être analysée comme phénomène social et identifié ce que recouvre la «catégorie sociale» jeunesse, nous posons qu'une définition sociale de cet âge doit s'attarder essentiellement aux mécanismes d'insertion qui permettent le passage d'un âge, l'adolescence, à un autre, l'âge adulte. Une telle explication permet de mieux comprendre le phénomène actuel de l'allongement de la jeunesse, la marginalisation de certaines catégories de jeunes, entendu que les mécanismes d'insertion - de l'école au marché du travail, de la famille d'origine à la création d'une nouvelle famille - sont bloqués, différés ou en profondes transformations.

Dans un deuxième chapitre, nous discutons des conditions de vie et des styles de vie des jeunes.

En lien avec les effets de la crise du travail salarié nous examinons la crise de la formation scolaire et professionnelle. Nous dressons un portrait statistique de la jeunesse étudiante et faisons le point sur les manifestations les plus visibles de cette crise scolaire caractérisée par son inadéquation croissante avec le travail salarié: en ce sens la problématique de la fréquentation scolaire selon le sexe et l'origine sociale ainsi que la thématique de l'abandon scolaire sont abordées.

Nous dressons ensuite un tableau de la situation de la jeunesse face à son insertion dans le travail salarié. Une présentation statistique permet de faire ressortir: les taux de chômage, la dépendance de l'aide sociale, les statuts de travail (temps plein, temps partiel, occasionnel, etc...) les secteurs d'activité. Il est possible ainsi de déconstruire la globalité «jeunesse» et de montrer les inégalités et les

parcours différenciés selon l'origine sociale et le sexe. Ceux-ci sont concrétisés par des taux de chômage variables selon l'acquis scolaire, l'accès à l'emploi, des taux d'activité et des secteurs du marché différenciés, en fonction des inégalités de départ de sexe et de classes. Les problèmes d'insertion apparaissent, à la lumière de cette analyse, comme donnant lieu, selon les jeunesses rencontrées, à un continuum de modes de vie. Retrait volontaire hors du travail salarié jusqu'aux manifestations récentes - et largement appuyées idéologiquement - d'entrepreneurship chez des franges de jeunes scolarisés, en passant par la marginalisation concrétisée par l'itinérance vue comme la manifestation extrême de la crise du travail.

Nous abordons également les rapports des jeunes au travail salarié et discutons des changements de l'éthique du travail. Ceux-ci sont identifiés par plusieurs auteurs comme l'une des caractéristiques fondamentales de la transformation de la place du travail dans la vie d'individus - ici des jeunes - exclus - totalement ou partiellement - du système économique.

Nous concluons ce chapitre par une présentation des modes de vie des jeunes. Nous traçons un portrait des modes de socialité mis en oeuvre, de l'émergence du phénomène de la vie hors famille compte tenu de la situation socio-économique des jeunes.

Modes de vie plus riches de perspectives que l'examen différencié et sérialisé des différents problèmes sociaux, modes de vie qui font mieux apparaître la problématique d'une insertion retardée ou bloquée dans la vie adulte définie par le travail stable et la création d'une famille. Aborder la question jeunesse uniquement en fonction des problèmes sociaux ne permet pas de mettre en évidence le potentiel d'initiatives, de survie des jeunes, leurs conditions et styles de vie échappant à un modèle unique. Cette catégorie - la jeunesse - interdit plus qu'une autre peut-être, de pouvoir encore poser la question des problèmes sociaux en fonction de la normalité.

Le troisième chapitre discute de la politique sociale en regard de la problématique jeunesse.

Un bref bilan historique permet de mieux cerner l'évolution de la politique sociale jeunesse. Nous examinons les différents rapports gouvernementaux qui ont tenté de cerner les problèmes d'emploi des jeunes.

En effet, en regard de notre positionnement de départ, l'aide sociale, l'assurance-chômage et les programmes de création d'emplois sont au centre de notre analyse. En ce sens, nous nous attardons aux interventions étatiques inscrites dans l'axe travail-non-travail et secondairement dans l'axe de la formation scolaire et professionnelle.

Nous voyons ensuite comment face à cet axe travail-non-travail sont intervenus les services sociaux. Un bilan sommaire des services offerts à la jeunesse est esquissé. Ce bilan permet de montrer que si les services sociaux n'ont pas de prise sur de larges pans des besoins des jeunes, il existe néanmoins des questionnements et des initiatives institutionnelles dont nous rendons compte.

En conclusion, en nous appuyant sur le phénomène social «jeunesse» défini en lien avec la crise du travail, nous nous interrogeons sur la pertinence des réponses institutionnelles existantes et discutons des répercussions prévisibles sur les pratiques sociales institutionnelles de l'émergence de la problématique «jeunesse» telle que nous l'avons précédemment définie, en référence à la crise du travail, principalement.

Chapitre 1: Définir et situer la jeunesse dans un contexte de crise du travail salarié.

La formulation même du titre de cette synthèse des connaissances - Les nouveaux phénomènes sociaux: la «catégorie sociale» jeunesse - traduit un double positionnement analytique qui nous semble essentiel quand on aborde la question de la «jeunesse» au Québec en 1986. La jeunesse est un phénomène social - un construit social - et elle doit se concevoir comme une catégorie sociale - comme représentation idéologique. En ce sens, un examen de la «jeunesse» doit d'abord faire apparaître cette catégorie sociale englobante afin de la déconstruire.

1.1 La jeunesse comme phénomène social: un construit récent

Par phénomène social, nous nous référons au fait que la «jeunesse» est un produit de l'évolution historique des rapports sociaux et des institutions d'une société donnée.

Sociologiquement, la diversification des âges est un phénomène récent. Philippe Ariès (1973) a montré, par exemple, que l'enfance, comme âge reconnu et distinct, n'apparaît en Europe qu'à partir du 18e siècle.

C'est au cours du XXe siècle que l'adolescence s'installe à son tour dans le cursus des âges. Son apparition est indissociable de celle de la scolarisation, longtemps accessible qu'aux jeunes de la bourgeoisie; puis à ceux des classes moyennes avant d'être permise aux enfants du monde ouvrier. S'il est important de rappeler ce tardif accès à la scolarisation prolongée pour une large portion de la jeunesse biologique, c'est que cela permet d'expliquer le statut de «frivolité», «d'insouciance», longtemps associé à cet âge. Un statut - l'adolescence - qui permet «cette sorte d'existence séparée qui met «hors jeu» socialement» (Bourdieu, 1979: 146).

En effet, dans la mesure où l'âge adulte est défini par l'entrée dans le monde du travail salarié avec les obligations, privilèges et devoirs qui en découlent - entre autres l'autonomie financière, le mariage et la création d'une nouvelle famille -, il apparaît clairement que les jeunes ouvriers ont échappé longtemps à l'adolescence, modèle «privilégié» réservé aux jeunes bourgeois. En effet, ils passaient du monde de l'enfance à celui de l'âge adulte par l'insertion dans le travail salarié sans séjour assez prolongé dans l'institution scolaire pour connaître ce statut d'âge, l'adolescence.

Certes, cette période de «hors jeu social», non soumise aux contraintes du travail caractérise-t-elle d'abord les jeunes «bourgeois». Mais elle s'impose au cours du XXe siècle à l'ensemble des classes sociales avec l'extension de la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du cycle secondaire. Rappelons qu'au Québec la fréquentation scolaire obligatoire n'est apparue qu'en 1943[1].

Le processus de scolarisation, ce temps de préparation à la vie économique active - c'est-à-dire l'insertion dans le salariat - correspond à la complexification progressive des tâches dans les entreprises et les institutions d'une société industrialisée exigeant la formation d'une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée. Le phénomène de l'adolescence émerge donc directement du processus d'extension de la scolarité, lui-même corrélatif de la nécessité d'une qualification professionnelle accrue.

Pourtant, alors qu'il s'étend à l'ensemble des classes sociales, ce statut d'adolescence change progressivement de visage. Il apparaît, à mesure que l'on se rapproche des années récentes, de moins en moins comme le temps de l'insouciance, de plus en plus comme celui de la précarité.

1.2 La jeunesse comme catégorie sociale: une représentation idéologique

La jeunesse apparaît comme une simple catégorie sociale c'est-à-dire comme un regroupement statistique, voire administratif de catégories d'âges dont l'unité apparente lui est fournie par un principe d'unification extérieur: les «tranches» d'âge sur un continuum statistique. C'est une logique de classification.

a) On le sait par l'expérience quotidienne: la définition de la jeunesse varie d'une enquête à une autre, d'une administration à une autre, d'une loi ou d'un règlement à un autre. Les institutions mêmes se contredisent qui tendent à abaisser l'âge de responsabilité civile légale, à maintenir sinon à étendre l'âge de la scolarité obligatoire, l'âge d'un statut précaire à propos de l'aide sociale, etc. Quand commence la jeunesse? Quand se termine-t-elle: 20, 25, 30, voire 35 ans? La limite semble constamment reculer non pas parce que la jeunesse «ne vieillit pas» ou «n'a pas (plus) d'âge» mais parce que son insertion dans la «vie adulte», c'est-à-dire dans l'emploi salarié stable, celui qui va autoriser l'autonomie financière individuelle et la fondation d'une famille, se fait de plus en plus mal, de plus en plus tardivement, pour de nombreuses catégories de jeunes.

b) Une conséquence analytique majeure du fait de concevoir la «jeunesse» comme une «catégorie sociale», est d'empêcher toute possibilité d'appréhender le phénomène en termes globalisants - à l'exception de la stricte démarche statistique dont on sait que par définition elle ne peut qu'offrir une représentation statique parce que sérialisée de la réalité, et donc non pas dynamique et sociale. En d'autres termes il n'existe pas <u>une</u> jeunesse mais <u>des</u> jeunesses ou encore, comme le dit Bourdieu: «la jeunesse n'est qu'un mot», une représentation idéologique qui cache les stratégies différenciées des classes sociales dans leur course vers la reproduction sociale. Une telle lecture permet «de subsumer sous un même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun». (Bourdieu, 1979: 145).

Entre les jeunesses qui se déroulent dans un rapport intense et durable avec le système scolaire et celles qui «dropent», entre celles qui connaissent une insertion aisée dans le travail salarié et celles qui ne connaissent qu'un travail précaire ponctué de périodes de chômage voire de dépendance de l'aide sociale, entre celles dont l'insertion sociale et culturelle est harmonieuse et celles qui font carrière de délinquance. il existe, on en conviendra, des mondes de distance. d'expériences. de différenciations sociales et économiques.

c) Si l'on peut, dans ce sens, affirmer que la «jeunesse» n'existe pas, la notion de «catégorie sociale» appliquée à la jeunesse permet de confirmer, comme on l'a signalé, le rôle essentiel joué par les institutions dans la désignation de cette catégorie comme totalité. Il n'y a de «jeunesse» (au singulier) qu'aux yeux des institutions et corollairement, on ne perçoit la jeunesse qu'à travers le filtre des institutions et de leurs discours. Sa cohérence ne semble prendre corps que dans son institutionnalisation: les médias, les corps intermédiaires, l'Etat renvoient constamment une image construite - mais pas nécessairement cohérente - de la jeunesse.

Ainsi, par exemple, en 1968-70. les jeunes apparaissaient d'abord comme des étudiants. contestataires. porteurs de changements. Ils sont aujourd'hui perçus comme chômeurs, ou assistés sociaux, repliés sur eux-mêmes, absents des mouvements sociaux, marginalisés et victimes, génération sacrifiée, génération éteinte, exclue. Pourtant, en 1970. le chômage des 15-24 ans[2] dépassait déjà largement celui des adultes. De même, en 1986. de nombreux jeunes sont toujours étudiants, à l'abri des soucis financiers puisqu'ils vivent dans leur famille d'origine et ne sont pas encore confrontés au marché du travail. On pourrait multiplier les exemples.

> Les politiques, celles de l'Etat, des mouvements sociaux, des associations (...) tendent à fixer en des catégories ce qui est par ailleurs évanescent. Elles donnent cohésion à ce qui n'en a pas en toute évidence. (Dumont, 1986: 18).

1.3 Jeunesse et travail salarié

Toutes les sociétés ont été historiquement confrontées au problème de l'intégration des jeunes générations au groupe des adultes producteurs - reproducteurs, ce qu'un auteur comme Olivier Galland (1984a: 7) qualifie de phénomène de «passage»:

> Une approche sociologique de la jeunesse revient donc à étudier les conditions sociales du passage d'un statut d'âge, l'adolescence, à un autre, l'âge adulte.

Dans les sociétés libérales industrialisées, les mécanismes d'intégration sociale relèvent ultimement de la participation active au travail salarié. Celui-ci sanctionne la contribution productive de l'individu et autorise l'accès à la consommation des biens et services qui sont les symboles mêmes de l'intégration à la société d'individus désormais adultes parce qu'ils bénéficient d'une autonomie de revenu.

Or aujourd'hui, pour certaines catégories de jeunes, cet accès au travail salarié est soit retardé, soit carrément bloqué. Il en découle ce que les institutions vont appeler le «phénomène social» de la jeunesse pour ne pas évoquer plus explicitement le «problème» de la jeunesse. A nos yeux, ce «problème» est indissociable du blocage de l'accès au mécanisme d'intégration sociale le plus valorisé par les sociétés libérales industrialisées. On n'affirme rien d'autre lorsqu'on dénonce le fait que les jeunes sont les plus touchés par le chômage!

Phénomène social «jeunesse», crise du travail et par extension crise de l'appareil scolaire qui est l'antichambre de l'institution du

travail salarié, crise de la famille traditionnelle - rendue impraticable par absence de revenu stable - sont indissociables.

1.3.1 Crise du travail: par la transformation de l'organisation du travail et de l'éthique du travail

Parler de crise du travail dépasse le concept de crise économique cyclique et permet de souligner les transformations en profondeur de l'organisation du travail.

La crise du travail se manifeste dans les transformations de la nature du travail salarié, par l'introduction massive de la robotique, bureautique - tout le processus d'automatisation en cours dans l'ensemble des secteurs de l'économie - multiples phénomènes de cette troisième révolution industrielle[3] en cours. Une révolution qui conduit à la tertiarisation croissante de l'économie et qui «rompt le lien entre croissance de la production et croissance de l'emploi. (...) Keynes est mort et, avec lui, les politiques du «plein emploi». (Gorz, 1980: 201).

La crise du travail se manifeste également par des transformations du statut du travail salarié. Le travail à plein temps, régulier, avec de bonnes conditions de travail, bien protégé, souvent syndiqué n'est plus le modèle unique ni même majoritaire[4]. On peut affirmer en ce sens que le marché du travail tend à se dualiser et à se précariser pour de nombreux salariés. On observe, ainsi, des phénomènes de déqualification de l'emploi d'une part et de précarisation d'autre part, avec l'augmentation sans précédent du travail à temps partiel, occasionnel ou à contrat et l'importance du travail au noir.

La crise du travail s'accompagne d'une crise de l'éthique du travail qui ébranle au plus profond l'édifice idéologique des sociétés libérales industrialisées.

> A titre de tendance, le travail semble perdre sa finalité productive, il devient, selon l'expression de J. Baudrillard, «signe parmi les signes», dans le sens où il tend à ne plus s'articuler avec le réel, à se déconnecter de toute valeur référentielle. Le décalage apparaît énorme à une partie des travailleurs et surtout des jeunes travailleurs, entre le discours sur le travail, son sens supposé, sa configuration idéale, véniculés par les médias ou par l'école et la réalité des tâches qu'ils sont amenés à effectuer. (Grell, 1985: 50).

La transformation du travail se caractérise donc également par les modifications de l'éthique du travail voire par une remise en question du travail comme centralité de la vie; phénomène identifiable particulièrement chez les jeunes puisqu'ils sont les plus touchés par les changements en profondeur de l'organisation du travail.

1.3.2 Crise de la formation scolaire et professionnelle

Comme nous l'avons souligné, c'est sans doute la nécessité de préparer une main-d'oeuvre qualifiée pour une économie de plus en plus tertiarisée qui explique pour une bonne part l'insertion massive des jeunes dans des cursus allongés de formation scolaire dès le début des années soixante. Cet allongement de la scolarité était sans doute prometteur d'une mobilité sociale accrue, mais il retardait d'autant l'accès au travail salarié et donc au statut d'adulte pour une partie sans cesse croissante de la jeunesse.

Une bonne part de l'énoncé d'une culture des jeunes trouve sans doute là une de ses principales explications.

L'école constituait ainsi un lieu de rassemblement de la jeunesse, un territoire propre où les jeunes se retrouvent entre eux, hors du monde adulte.

En 1972, Jacques Lazure affirme dans l'Asociété des jeunes québécois, que c'est d'abord la jeunesse étudiante qui permet de définir le phénomène social jeunesse et conséquemment la jeunesse comme mouvement socio-culturel.

Mais dans la mesure où l'accès anticipé à un emploi supérieur n'allait pas pouvoir se réaliser à cause de la crise économique, l'image d'une jeunesse turbulente et contestataire des institutions - change. On assiste progressivement a une dévaluation des titres scolaires[5] ainsi qu'à une absence - presque complète - de débouchés pour les jeunes peu scolarisés[6].

D'acteurs sociaux durant les années '70, les jeunes ont maintenant plus facilement une image de victimes (Duchastel, 1982). Le système scolaire apparaît comme un garde-fou - un «parking», une «garderie» selon les perspectives - visant à se prémunir du chômage et plus généralement des difficultés grandissantes d'insertion au monde adulte.

1.3.3 Crise des «valeurs»: une nouvelle culture jeunesse?

Assiste-t-on à la création d'une nouvelle culture marginalisée par rapport à la vie sociale intégrée autour de la production salariée et de la consommation?

Il est, en tout cas, certain qu'actuellement les mécanismes d'insertion sociale - essentiellement le travail mais aussi le mariage ou plus justement la création d'une nouvelle famille - sont bloqués pour une partie importante de la jeunesse tout au moins. Peut-on dès lors parler d'une crise de la famille? Si le mariage reste une voie choisie par de nombreux jeunes, on voit grandir le nombre de ceux qui vivent hors famille, seuls ou avec d'autres. On note également un prolongement - ou un retour - de l'hébergement dans la famille d'origine par absence d'accès au travail salarié et donc à l'autonomie de revenu[7].

Il est, en ce sens, plus difficile de faire apparaître pour un nombre grandissant de jeunes, un passage «harmonieux» de l'école vers le travail, de la famille d'origine vers une nouvelle famille. Il se crée pour de nombreux jeunes des espaces de vie, hors de l'école mais aussi hors du travail salarié, régulier à plein temps, hors de la famille d'origine mais sans que cela corresponde à la création d'une nouvelle famille[8].

Ces nouveaux modes de vie ne doivent pas être lus comme nécessairement «dramatiques», relevant de la marginalisation voire de l'exclusion, même s'ils peuvent l'être et le sont pour certains jeunes.

> La période intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte prend une consistance sociale qu'elle n'avait pas auparavant et qui élargit la définition qu'on peut en donner d'une sous-culture de la «frivolité» à un mode de vie de la flexibilité. L'adolescence n'est plus tant la manifestation ostentatoire d'une différence de «goûts» que l'expérience et l'aménagement sociaux et professionnels de l'inaffectation. (Galland, 1984b: 62).

1.4 Synthèse

C'est principalement dans la crise du mécanisme premier d'insertion- dans les sociétés libérales industrialisées - que constitue l'accès au travail salarié, que nous situons l'origine et l'explication du phénomène social «jeunesse» aujourd'hui au Québec.

Nous insistons sur le fait que cette crise du travail touche les jeunes de façon très différenciée et inégale. La catégorie sociale jeunesse est une représentation idéologique et l'analyse doit faire émerger derrière cette catégorisation les jeunesses.

La crise du travail entraîne en outre la crise des institutions relais de l'insertion sociale que sont l'école et la famille. Cette crise en ce sens n'est pas vécue strictement sur le mode économique. Mais elle

entraîne des changements de valeurs, des remises en question, la création de nouveaux modes de vie, voire l'émergence d'une nouvelle culture.

Si la jeunesse d'aujourd'hui peut être définie par les blocages de son insertion sociale, sa définition même va tendre à s'élargir à la mesure de l'ampleur du blocage.

Ainsi s'explique, sous l'impulsion de la crise du travail, l'allongement des «bornes» de la jeunesse. En effet, même si on définit encore largement les jeunes comme âgés de 15 à 24 ans, on tend de plus en plus à y assimiler les 25-29 ans.

> La jeunesse aujourd'hui se prolonge hors des cadres sociaux, la famille et l'école, qui avaient contribué à la structurer. (...) En se prolongeant, la jeunesse, entendue comme catégorie sociale, se dilue, à la fois parce que les frontières entre le monde de l'adolescence et celui des adultes tendent à se brouiller et parce qu'elle s'étend au-delà du cadre, l'école ou l'université, qui lui avait donné une existence collective. (Galland, 1984a: 119).

Si donc la crise du travail - chômage mais aussi précarisation et dualisation - semble un élément essentiel à une définition actuelle de la jeunesse, elle en transforme aussi les contours. Bien sûr, les jeunes ne sont pas seuls aux prises avec cette crise - bien qu'ils soient la catégorie d'âge la plus touchée - mais surtout tous n'y font pas face avec les mêmes armes, ni ne la subissent avec la même acuité.

Ainsi, si les changements profonds du marché du travail transforment la jeunesse, s'ils constituent un élément définisseur de celle-ci, il est impératif de distinguer, derrière ce construit, les jeunesses qui coexistent. Les inégalités scolaires, les voies de relégation, l'accès différencié au marché du travail, inégalités consécutives des différences de sexe et d'origine sociale demeurent présentes et fondamentales. Elles impriment des cursus différenciés qui ne peuvent être assimilés dans un

grand tout et expliquent souvent la différence entre la marginalisation ou l'intégration. Les prochains chapitres permettront de faire apparaître un portrait de la jeunesse actuelle ou plus exactement des «jeunesses» québécoises de 1986.

Notes

1 «Un des facteurs permettant d'expliquer le retard de la loi de fréquentation scolaire obligatoire est l'utilisation plus tardive au Québec du travail des enfants, par rapport au reste du Canada» (Hamel, 1984: 40).

Il faut noter que si l'institution scolaire est fondamentale dans la constitution de l'adolescence, d'autres institutions ont aussi joué un rôle: mouvements de loisirs, divers regroupements animés par l'Eglise, etc. (Galland, 1984a).

2 Il s'établissait à 10,7% soit le double de celui des hommes de 25 ans et plus. (Fortin, 1986).

3 Telle que décrite par André Gorz (1980).

4 En 1980, seulement 49.1% des salariés québécois travaillaient à temps plein, de façon régulière. (Brossard, Simard, 1986: 21).

5 La dévaluation des titres scolaires telle que définie par Pierre Bourdieu.

6 Comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

7 Nous discuterons de cette question de façon plus approfondie dans le chapitre suivant.

8 Une nouvelle étape sur l'échelle des âges que certains auteurs identifient comme la «post-adolescence». Voir à ce sujet André Bégin (1983) et Hervé Lebras (1983).

Chapitre 2: Conditions de vie et styles de vie des jeunes

2.1 Les jeunes: un groupe démographique en diminution

Le Québec, comme toutes les sociétés occidentales, est engagé dans un processus de vieillissement de sa population. Même si sa structure démographique en fait encore l'une des sociétés les plus jeunes d'Occident, elle pourrait devenir, au début du XXIe siècle, l'une des sociétés où le pourcentage de personnes âgées est le plus élevé. La baisse de la natalité depuis les années soixante explique bien sûr ce phénomène. De plus rien n'indique que le taux de natalité - actuellement l'un des plus bas d'Occident - augmentera.

En ce sens le groupe des jeunes ne peut qu'être à la baisse dans la structure démographique. Processus enclenché depuis peu, cette baisse du poids démographique des jeunes ne pourra que se poursuivre.

L'ensemble des 15-29 ans représente en 1984, 34,5% de la population active (15 ans et plus). Le Bureau de la statistique du Québec (1986) estime que cette proportion pourrait passer à 23% en l'an 2000 (p. 16).

Cependant il faut noter que ce sont d'abord les 15-24 ans qui voient leur nombre diminuer depuis 1971: les 15-19 de façon prononcée, les 20-24 encore très légèrement; quant aux 25-29 ans, leur nombre est encore à la hausse. Ces 25-29 ans représentent les derniers nés de la génération du baby-boom. Il est important de souligner ce phénomène: cette jeunesse moins nombreuse dans l'avenir connaîtra-t-elle une insertion sociale plus facile? La génération sacrifiée ne concerne-t-elle que la cohorte des 25-29 ans? Il est certain que les changements démographiques transformeront la structure sociale québécoise. La question de la jeunesse se posera-t-elle de la même façon dans les années à venir? Il est permis d'en douter. Cependant les transformations de l'organisation du travail auront peut-être autant d'impact que la baisse démographique du groupe jeune; il apparaît en tout cas certain que ces

changements affectent déjà l'ensemble des 15-29 ans même si leur nombre décroît.

2.2 Les jeunes et le système scolaire

2.2.1 La fréquentation scolaire des 15-24 ans: un rapide survol historique

La scolarisation est, nous l'avons souligné, un facteur constitutif de la jeunesse comme catégorie sociale. L'examen du taux de fréquentation scolaire au Québec depuis 1931 démontre l'importance sans cesse croissante du «passage par l'école» pour un nombre grandissant de jeunes.

Tableau 1: Fréquentation scolaire à temps complet (en %) chez les 15-19 ans et les 20-24 ans selon le sexe, Québec 1931-1981

	15-19		20-24	
	M	F	M	F
1931	24,5	22,7	3,4	0.9
1941	26,3	24.2	4,4	1.6
1951	32,7	27.1	6,6	2,6
1961	54,1	46.0	10,9	4,0
1971	70.8	66.7	21,5	11.5
1981	66.4	66.5	21,1	15,8

Source: Tableau constitué à partir des données de Dallaire et Belleau (1985: 76).

Le tableau 1 rend compte de l'extension massive de la scolarisation, particulièrement chez les 15-19 ans. Alors qu'en 1931, le quart des 15-19 fréquentaient l'école (un peu moins pour les femmes), c'est la situation des deux tiers en 1981.

Pour les 20-24 ans, si la poursuite des études est loin d'être généralisée, en 1981 elle n'est plus un phénomène marginal.

Si les différences entre les sexes s'estompent chez les 15-19 ans, la fréquentation scolaire demeure moins importante pour les jeunes femmes de 20-24 ans.

La fréquentation scolaire globale a atteint un sommet vers la première moitié des années soixante-dix, a légèrement décrû entre 1976 et 1980, et est à la hausse entre 1980 et 1984. (Guérin, 1986: 4).

Tableau 2: Evolution de la fréquentation scolaire des jeunes (en %) Québec 1980-1984

	1980	1981	1982	1983	1984
15-19	51.2	53,5	55.6	56.2	57.3
20-24	10.5	11.2	11.4	12.4	13,5
15-24	30.9	31.9	32,6	32.8	33.3

Source: (Guérin, 1986: 4).

Cette hausse de la fréquentation scolaire doit être mise en parallèle avec la situation économique des années '80. Des possibilités d'emplois moins nombreuses incitent certainement à poursuivre un cheminement scolaire.

> Il y aurait donc, (...), sous l'impact de la crise, une rétention plus grande des jeunes dans le système scolaire dont une fonction de «gardiennage» se trouve ainsi mise en évidence. (Dandurand, 1986: 2[illegible]7).

Selon Pierre Dandurand (1986), cette hausse de la fréquentation scolaire est partiellement artificielle. Elle n'indique peut-être pas d'abord une volonté d'acquisition d'une meilleure scolarisation que l'absence de choix qui force à demeurer à l'école. En fait, il apparaît

important de distinguer la situation des étudiants du secondaire de celle des étudiants du collégial et de l'université. Au secondaire, l'inscription au secteur professionnel décroît, alors qu'au collégial et à l'université, on observe la tendance inverse. (Dandurand, 1986: 216). Pourtant, en période de chômage élevé, une formation professionnelle permet plus facilement qu'un enseignement général de s'inscrire sur le marché du travail. Ainsi, dans la mesure où les étudiants du secondaire ne poursuivent pas leurs études à un niveau supérieur, leur passage par l'école n'aura fait que retarder l'accession à la précarité et au chômage.

2.2.2 L'abandon scolaire

Selon les données du recensement de 1981, tout près du quart (24%) de la population des 15-34 ans n'avait pas de diplôme secondaire. Ces jeunes Québécois étaient alors au nombre de 577.435, répartis à peu près également entre 15-24 ans et 25-34 ans. Près d'un tiers (30%) comptait moins de 9 ans de scolarité (Maisonneuve, 1984: 3). Il est permis de croire qu'on peut retrouver parmi ces derniers une proportion importante d'analphabètes. Par ailleurs, ces jeunes qui n'ont pas atteint le diplôme secondaire peuvent être considérés comme décrocheurs scolaires. Même s'il demeure élevé, l'abandon scolaire semble en régression au niveau secondaire depuis le début de la décennie. Il apparaît que le premier facteur explicatif de cette évolution réside dans la situation économique qui incite fortement à ne pas quitter «les bancs de l'école».

Malgré tout, on évalue actuellement à environ 30%, les jeunes qui quittent l'école secondaire sans diplôme. En 1981, des analystes du ministère de l'Education évaluaient ce taux à 36%, comparativement à 46% en 1976. (cité par Dandurand, 1986: 218).

Même s'ils sont moins nombreux, ces jeunes qui quittent l'école sans un diplôme secondaire vivent une situation des plus défavorables à leur insertion au marché du travail. On les retrouvera plus nombreux au chômage bien sûr, également à l'aide sociale ou s'inscrivant dans une con-

tinuité d'emplois précaires. Ce refus de l'école semble traduire d'abord et avant tout le cheminement scolaire des jeunes de classes populaires. Tout comme l'inscription au secondaire professionnel court, le fait de quitter l'école sans diplôme est beaucoup plus fréquent chez ces jeunes de milieux ouvriers et populaires (Trottier, 1986).

Tableau 3: Proportions de jeunes recevant un diplôme d'études secondaires, pour les années 1972, 1976, 1983, 1984

	Général	Prof. long	Prof. court	Ensemble
1972	35.4	8.9	1.2	45.5
1976	42,8	9.2	1.9	53,9
1983	54,4	12.5	3,7	70.6
1984	57.9	10,3	3,5	71.7

Source: (M.E.Q. 1985 cité par Dandurand, 1986: 218).

> (L'école ne correspond pas à la «vraie» vie.) C'est là un reproche constant que les écoliers et les écolières de tous les niveaux adressent à l'école mais qui prend un efficace particulier chez ces jeunes du secondaire qui abandonneront leurs études à brève échéance pour entrer sur le marché du travail. Ce qui est le cas de plus de 40% des jeunes puisque l'on sait que 28% n'obtiendront pas de diplôme secondaire et que 14% auront un diplôme du professionnel long ou court. (Dandurand, 1986: 221).

2.2.3 L'école secondaire

En 1984-85, 249,651 jeunes (15-24 ans) fréquentent l'école secondaire. La grande majorité est âgée de 15 à 19 ans. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 20).

Un peu plus des trois quarts (76,9%) poursuivent une formation générale. Les inscriptions au secteur professionnel sont à la baisse depuis la fin des années soixante-dix: 18,7% en 77-78, 16% en 83-84. (Dandurand, 1986: 215). Ce phénomène rend compte selon Pierre Dandurand (1986)

à la fois de la réforme en cours au ministère de l'Education du Québec mais également d'un changement d'attitude de jeunes qui veulent acquérir une formation plus adéquate. (p. 214).

Environ 70% des jeunes obtiennent un diplôme d'études secondaires, le plus grand nombre au secteur général. En soulignant qu'en 1972, 45.5% seulement des jeunes obtenaient un diplôme secondaire, Pierre Dandurand (1986) conclut:

> Premièrement, le phénomème de la diplômation s'accélère, en particulier, le diplôme d'enseignement secondaire général tend à s'universaliser. Deuxièmement, se trouve ici réaffirmé que l'école est bien... l'école, c'est-à-dire que le système de valeurs qu'elle privilégie et auquel adhère une proportion importante de jeunes est de l'ordre de la culture générale et de la culture «cultivée» qui garde continuellement des distances par rapport à des savoirs-faire techniques et pratiques. (p. 219).

Cette culture «cultivée» est bien adaptée aux jeunes qui poursuivront leur cheminement scolaire jusqu'à l'université. Pour ceux qui s'arrêteront aussitôt le diplôme «en poche», il est permis de douter que cette scolarisation soit la plus adaptée au marché du travail. En fait, environ la moitié des jeunes poursuivront leurs études au collégial[1].

2.2.4 Le collégial

Au niveau collégial, on retrouve 157.725 jeunes[2] en 1984-85. Près des trois quarts sont âgés de 15 à 19 ans, 52% de la clientèle collégiale est féminine. 51% de la clientèle est inscrite au secteur professionnel, 49% au secteur général. Si les étudiants choisissent un peu plus généralement le secteur général (51% contre 49% au professionnel), les

étudiantes s'orientent davantage vers le secteur professionnel (54% contre 46% au secteur général). (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 22).

Plusieurs études ont montré que l'appartenance de classe est déterminante au collégial - tout comme au secondaire - dans le choix du secteur professionnel ou général. Les jeunes de classes populaires choisiront en plus grand nombre le secteur professionnel. Par ailleurs, il apparaît au collégial un deuxième clivage, absent au niveau secondaire: le choix de la carrière scolaire selon le sexe. Les filles, nous l'avons vu, s'orientent davantage vers le secteur professionnel et s'inscrivent dans des curcus de formation les préparant à des métiers traditionnellement féminins: infirmières, techniciennes administratives, etc. (Messier, 1984).

> Nulle part mieux que là peut-être on ne voit à quel point leur itinéraire scolaire est tributaire de «niches» les plus traditionnelles qu'elles occupent sur le marché du travail. (...) Tout se passe comme si, dans le secteur professionnel, ces clivages sociaux étaient accentués sous l'action conjuguée des arbitraires culturels que véhicule l'école et du poids d'une destinée imminente à un marché du travail encore profondément divisé selon le sexe. (Dandurand, 1986: 220).

La poursuite des études collégiales jusqu'à l'obtention du diplôme est, selon Maheu et Maisonneuve (1982 cité par Dandurand, 1986: 218) beaucoup plus faible au collégial qu'au secondaire. Environ 30% des jeunes inscrits obtiennent un diplôme.

2.2.5 L'université

Tout comme les effectifs collégiaux, les effectifs universitaires sont a la hausse depuis le début de la décennie. (Yelle, 1985: 34). Les jeunes Québécois s'inscrivent proportionnellement moins que l'ensemble des jeunes Canadiens et surtout des jeunes Ontariens au niveau universitaire. En conséquence, les Québécois atteignent globalement un degré

moindre de scolarisation que les Canadiens ou les Ontariens. (Belleau. Dallaire, 1985).

En 1984, 94,463 jeunes (15-29) sont inscrits dans l'une des universités québécoises à plein temps. La très grande majorité (88.4%) poursuit des études au premier cycle[4]. Près du tiers des étudiants sont âgés de 20 à 24 ans. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 25).

Par ailleurs, 44.365 étudiants sont, en 1984, inscrits à temps partiel dans une université québécoise. Phénomène important, la fréquentation de l'université à temps partiel concerne tout près d'un tiers de l'ensemble de la clientèle universitaire. Tout comme les étudiants à plein temps, les étudiants à temps partiel sont inscrits majoritairement au premier cycle. Ils sont cependant plus âgés: 54% d'entre eux, ont entre 25-29 ans, 45% entre 20-24 ans. Soulignons également que la majorité des 25-29 ans qui étudient à l'université sont inscrits à temps partiel. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 27).

Etudier à temps partiel et occuper un emploi - le plus souvent à temps partiel - semble davantage le fait des plus âgés, des femmes plus que des hommes ainsi que de jeunes issus de classesmoyennes ou populaires.

> L'inscription à temps partiel semble donc bel et bien relever ici d'une stratégie économique de plus en plus choisie par les moins bien nantis des étudiants: ceci, notons-le, ne correspond aucunement à un accroissement de l'importance de leur présence dans l'université québécoise, qui était, relativement toujours aussi fermée en 1978 qu'en 1962 aux classes sociales inférieures. (La Perrière, 1982: 77).

En fait, l'accès à une scolarisation prolongée se décide dès le secondaire. Il semble qu'une fois passée l'étape du collégial, l'origine sociale n'influence que peu l'accès à l'université. (Trottier, 1986: 130). En ce sens, la sélection s'effectue beaucoup plus tôt.

L'inscription varie maintenant peu selon le sexe. On retrouve autant d'hommes que de femmes, étudiants universitaires. Depuis les années soixante-dix, les femmes ont donc effectué un «rattrapage» important. Cependant, certaines disciplines restent encore très largement masculines: le génie, les sciences appliquées, les mathématiques et les sciences physiques. (Messier, 1984: 58).

Enfin, il semble que les jeunes universitaires transforment leurs choix professionnels. Selon une étude de l'U.Q.U.A.M., entre 1969 et 1982, les sciences humaines connaissent une baisse d'inscriptions alors que celles du commerce, la gestion et l'administration sont à la hausse. (Bédard, Gamache, 1986: 171). Pierre Dandurand (1986) souligne également que dans les universités québécoises, on peut observer une augmentation des diplômés, particulièrement dans les spécialisations telles l'administration et les sciences appliquées (p. 217).

2.3 Le chômage des jeunes

2.3.1 Comparaisons internationales

Le chômage des jeunes est une constante à tout le moins pour tous les pays développés d'Occident.

> La jeunesse est devenue un problème, qui fait couler beaucoup d'encre et suscite de nombreux débats, en particulier au sujet du chômage des jeunes. A notre avis, le chômage ou plus exactement, l'ajustement des aspirations des jeunes aux possibilités du marché du travail sera certainement le problème le plus grave des prochaines années. (UNESCO, 1981: 10).

L'O.C.D.E. est certainement la source principale d'information à consulter si l'on veut établir des comparaisons internationales et situer le chômage des jeunes au Canada (et au Québec) dans une perspective internationale. L'O.C.D.E. suit de près cette problématique depuis la fin des années '70. Son diagnostic est alarmant. Depuis les années '70, le

chômage des jeunes - dans les pays de l'O.C.D.E. - s'est aggravé et s'est transformé. Les taux de chômage ont donc partout fortement augmenté et l'incidence du chômage s'est étendue à des groupes de jeunes, auparavant peu touchés. (O.C.D.E., 1985).

> En 1983 et 1984, un redressement économique s'est amorcé dans la zone de l'O.C.D.E. Mais, à l'exception des Etats-Unis, les pays ne perçoivent qu'une amélioration marginale, voire une stagnation, des perspectives d'emploi. L'espoir de réduire de manière appréciable le nombre élevé de jeunes chômeurs dans toute la zone de l'O.C.D.E. est pratiquement inexistant, ce qui représente en soi une détérioration saisissante de la situation des jeunes. (O.C.D.E., 1985: 9).

Bien que les statistiques des différents pays ne soient pas facilement comparables, la performance canadienne est loin d'être parmi les meilleures. Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, le chômage des jeunes au Canada est un phénomène ancien, en augmentation constante.

Tableau 4: Taux de chômage des jeunes pour certains pays de l'O.C.D.E. 1970-1983

	1970	1976	1980	1983	Taux de chômage global jeunes et adultes 1984
Australie	2,3	9,8	12.3	17,9	9,9
Canada	10.2	12,7	13,2	19,9	11,8
Finlande	3,2	8.5	10,0	11.4	6,1
France	3,2	10,1	10.0	11.4	8.3
Allemagne	0,4	5,2	4,2	10,8	8.0
Italie	10,2	14.5	25,2	32,2	9.8
Japon	2,0	3.1	3.6	4,5	2,6
Norvège	-	5,7	5,4	9.7	3,3
Espagne	-	10.7	28.5	38,9	17,4
Suisse	-	0.9	0,2	-	-
Suède	2.9	3,7	5,1	8.0	3,5
Royaume-Uni	2,9	11.8	15.1	23,2	12.6
Etats-Unis	9,9	14.0	13.3	16,4	9,5

Source: (O.C.D.E., 1985, cité par Comité sénatorial spécial sur la jeu-

Cependant, même des pays tels la Suède ou l'Allemagne, n'ont pas échappé à une augmentation importante - bien que plus tardive[5] - du taux de chômage des jeunes.

Le chômage des jeunes a donc partout augmenté mais il s'est aussi transformé. L'O.C.D.E. (1985) distingue, en ce sens, quatre transformations majeures de la nature du chômage des jeunes.

1° Les jeunes les plus défavorisés[6] - qui étaient dans les années '70 presqu'exclusivement concernés par le chômage - sont encore plus fortement touchés par un chômage qui tend pour eux à s'allonger.

2° Les jeunes plus scolarisés ont vu leur taux de chômage augmenter considérablement. Le passage est plus difficile entre études et marché du travail.

3° Alors que les effectifs scolaires ont augmenté les taux d'activité des jeunes suivent un mouvement inverse. Ils sont à la baisse dans la plupart des pays de l'O.C.D.E.

4° Le chômage des jeunes a plafonné comparativement au chômage des adultes, en augmentation rapide depuis le début de la décennie. Cependant ceci n'indique pas une amélioration de la situation des jeunes mais plutôt une dégradation de la situation de l'emploi qui s'étend progressivement à des groupes auparavant peu touchés par le chômage. Il est loisible de prévoir, en ce sens, que pour de nombreux jeunes, l'insertion au marché du travail ne se fera pas et transformera leur statut de chômeur jeune en celui de chômeur adulte.

> A long terme, ce phénomène fait planer dans ce nombreux pays de l'O.C.D.E.le spectre de ce que l'on pourrait appeler «la générale à haut risque», celle de tous les jeunes nés entre la fin des années '50 et le milieu des années '60. En raison de pressions démographiques, certains des jeunes de cette cohorte risquent de connaître une période prolongée de transition

> vers le marché du travail qui pourrait transformer le problème que pose aujourd'hui le chômage des jeunes en problème de chômage des adultes de demain. (O.C.D.E., 1985: 10).

L'O.C.D.E. constate enfin que la situation des jeunes femmes est particulièrement préoccupante. Celles-ci rencontrent des difficultés plus grandes d'insertion au marché du travail et, compte tenu de leur formation scolaire et professionnelle, ont peu de chances d'améliorer leur position comme femme adulte sur le marché de l'emploi.

Le constat de l'O.C.D.E. (1985) est clair, son pronostic sans équivoque:

> En bref contrairement à l'évolution précédente du chômage des jeunes dans la zone de l'O.C.D.E. on ne s'attend pas que la reprise économique actuelle accroisse de façon appréciable les débouchés pour les jeunes dans la plupart des pays de l'O.C.D.E. ou réduise les taux de chômage. (p. 19).

Un chômage persistant en période de reprise économique voilà qui rejoint notre propos de crise du travail. Afin d'en examiner les diverses facettes au Québec, voyons d'abord plus concrètement l'ampleur de la nature du chômage des jeunes Québécois.

2.3.2 Le chômage des jeunes au Québec

L'aspect le plus visible de la crise du travail est certainement le taux de chômage. Comment se caractérise-t-il pour les jeunes Québécois? Rappelons quelques faits en spécifiant que nous parlons ici de taux de chômage officiel, c'est-à-dire tel que défini et calculé par Statistique Canada.

. Un taux de chômage plus élevé pour les jeunes québécois

Le taux de chômage des jeunes Québécois est plus élevé que le taux moyen canadien. Il suit, en ce sens, le taux de chômage global qui,

au Québec, dépasse toujours celui du Canada. Il va sans dire que cette affirmation se confirme en ce qui concerne l'Ontario, avec un écart plus grand encore.

Tableau 5: Taux de chômage Québec-Ontario-Canada, août 1986

	Québec		Ontario		Canada	
	n.d.[1]	d.[2]	n.d.	d.	n.d.	d.
15-24	14.4	-[3]	8.8	-	12.7	(15,0)
15-64	10.5	(11.4)	6.5	(6.9)	9.0	(9.7)

[1] Données non-désaisonnalisées
[2] Données désaisonnalisées
[3] Données non-disponibles

Source: Statistique Canada (1936) Cat. 71-001.

. Un taux qui varie selon les régions

Tout comme le chômage global, le chômage des jeunes varie selon les régions du Québec.

Le taux de chômage des jeunes traduit l'état différencié du développement économique au Québec, les disparités régionales, les problèmes économiques structuraux de certaines régions, mais surtout l'importance des régions urbaines et en particulier de la région de Montréal. Québec et Montréal sont les deux seules régions où le taux de chômage des jeunes est inférieur à la moyenne québécoise. Elles sont, cependant les régions - compte tenu de l'importance de leur population - où les jeunes chômeurs sont les plus nombreux. En 1984, 136,000 des 201.000 jeunes chômeurs québécois (15-29 ans) habitent la région de Montréal ou de Québec (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 45). C'est donc dire que près de 70% des jeunes chômeurs vivent à Montréal ou à Québec mais que les jeunes des régions périphériques sont susceptibles de connaître en plus grand nombre le chômage.

Tableau 6: Taux de chômage des 15-29 selon les régions, Québec 1984

Bas St-Laurent - Gaspésie	30.8%
Saguenay - Lac St-Jean	23.3%
Québec	14.4%
Trois-Rivières	20.2%
Estrie	19.1%
Montréal	15.8%
Outaouais	20.0%
Abitibi - Témiscamingue	22.2%
Côte-Nord et Nouveau Québec	21.7%
Ensemble du Québec	17,9%

Source: (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 45).

. Un taux qui varie selon l'âge et le sexe

Le taux de chômage des jeunes varie avec l'âge. Plus on se rapproche de «l'âge adulte», plus le taux s'assimile au taux global. En fait, le chômage décroît avec l'âge.

Tableau 7: Taux de chômage[1] selon l'âge, Québec 1982

15 - 19	42%
20 - 24	29%
25 - 34	18%
35 ans et plus	12%

[1] Il s'agit du taux de chômage réel.

Source: (Fortin, 1984: 433).

A l'inverse de la population adulte, le taux de chômage des jeunes femmes est inférieur à celui des jeunes hommes, pour la catégorie 15-24 ans[7].

Tableau 8: Taux de chômage selon le sexe et l'âge Québec 1985

	Hommes	Femmes
Total	10,3	10.7
15 - 24	18.2	14.6
25 - 44	8.9	10.3

Source: (Bellemare, Poulin-Simon, 1986: 302).

Curieusement, les études sur le sujet n'expliquent ni n'analysent ce phénomène. Il faut cependant rappeler que ces données concernent le taux de chômage officiel. Elles ne tiennent pas compte du chômage réel puisque sont exclus du taux officiel les travailleurs «découragés» qui se retirent de la population active et ne cherchent plus d'emploi, non plus que du travail à temps partiel non souhaité. Ces deux phénomènes sont - comme nous le verrons - particulièrement fréquents chez les jeunes femmes et pourraient expliquer ce taux de chômage officiel moindre.

. Le taux de chômage des jeunes depuis 20 ans

Depuis vingt ans, soit 1966, le taux de chômage des jeunes est supérieur à celui des adultes. Le chômage des jeunes est donc un phénomène ancien et les 15-24 ans constituent le groupe d'âge le plus touché par le chômage.

Tableau 9: Evolution des taux de chômage des jeunes et des adultes Québec 1966 - 1974 - 1981 - 1982 - 1985

	1966	1974	1981	1982	1985[1]
15 -24 ans	6,2	11,2	17,6	23.1	18,7
Femmes 25 ans et plus	2,7	5,7	9.3	11.6	10.8%
Hommes 25 ans et plus	3,5	4,4	7.2	10.7	9.7%

[1] Les données de 1985 proviennent de Lemelin (1986: 239). Il s'agit des données non-désaisonnalisées de mai '85 qui concernent pour les adultes, les 25-54 ans.

Source: (Fortin, 1984: 421).

Comme nous l'indique le tableau 9, la progression du chômage des jeunes a été fulgurante depuis 20 ans. L'écart entre le chômage des jeunes et celui des adultes s'est constamment élargi durant les années '70. «Ce rapport du simple au double entre les variations du chômage des adultes et de celui des jeunes est une espèce de constante du marché du travail en Amérique du Nord. En Europe, le rapport va du simple au triple.» (Fortin, 1986: 193).

Compte tenu de l'augmentation marquée du chômage des adultes, cet écart a maintenant tendance à s'amenuiser. «Le taux de chômage des jeunes était presque le triple de celui des hommes adultes en 1976; il en est maintenant moins que le double.» (Fortin, 1986: 199).

La récente crise du début de la décennie n'a pas d'abord touché les jeunes: le problème du chômage étant pour eux une réalité déjà solidement installée. «Le taux de chômage des 25 ans et plus a en effet subi une augmentation relative de 50% entre 1980 et 1984 alors que celui des jeunes ne progressait que de 15,2%» (Guérin, 1986: 13).

Ce phénomène indique que la situation du chômage s'est étendue à l'ensemble des travailleurs. Les 15-24 ans ne constituent plus 50% de la population des chômeurs, réalité des années '70. La proportion des 15-24 ans dans l'ensemble des chômeurs est passée de 45,8% en 1980 à 34.8% en 1984. (Guérin, 1986: 14). La situation des jeunes ne s'en est pas pour autant améliorée. Les jeunes demeurent le groupe le plus touché par le chômage. Ils subissent plus facilement les pertes d'emplois causées par des licenciements. «Le quart des travailleurs, les jeunes, ont supporté 60% des pertes d'emplois pendant la grande récession de 1981-1982» (Fortin, 1984: 424).

. <u>La durée du chômage des jeunes</u>

On tempère souvent la gravité du chômage des jeunes par sa courte durée. Le chômage des 15-24 ans est en effet de plus courte durée que le

chômage des 25-64 ans. On peut en ce sens établir une corrélation entre l'augmentation de la durée du chômage et l'avance en âge.

Tableau 10: Evolution de la durée moyenne du chômage, pour certains groupes d'âge (Nombre de semaines). Québec 1980-1984

	1980	1984
15 - 24	14,9	19.2
25 - 44	18.0	26,3
45 et plus	19.8	30.4
Total Québec	16,9	24.5

Source: (Guérin, 1986: 15).

Comme nous le montre le tableau 10, la durée du chômage, moindre chez les jeunes, a augmenté comme pour tous les groupes d'âge jusqu'en 1984. Selon une étude du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1986), la tendance se renverse depuis 1984 pour les 15-24 ans. Contrairement à l'ensemble de la population active, la durée moyenne du chômage chez les jeunes est légèrement à la baisse[8] (p. 20). Cependant le constat posé par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1986) est celui d'une précarisation de l'emploi des jeunes.

> La comparaison, selon les différentes tranches d'âge, montre qu'une partie de la main-d'oeuvre se trouve dans un segment de marché où la précarité de l'emploi est forte et connaît donc des passages par le chômage, courts mais répétitifs. En effet, un nombre croissant de jeunes ne réussit à s'insérer sur le marché du travail qu'au travers d'emplois de courte durée ou créés grâce à la multiplicité des formules d'aide à l'insertion, donc une forte marginalisation sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, même si la durée moyenne du chômage des jeunes, surtout des jeunes femmes, a connu une diminution relativement importante depuis l'année dernière, la dégradation de l'emploi constitue une source d'inquiétude. (p. 21).

Traditionnellement les économistes attribuaient ce chômage fréquent mais de courte durée au mode particulier d'insertion des jeunes au travail, caractérisé par l'instabilité, l'expérimentation, la recherche d'un emploi meilleur. Une telle explication semble de moins en moins collée à la réalité du sous-emploi. Elle ne tient pas compte non plus des stratégies des entreprises.

> Les entreprises ont intérêt à ce qu'une partie de la main-d'oeuvre soit stable mais non l'ensemble; la ségrégation des emplois permet cette discrimination entre les emplois. L'organisation du travail reflètera ces besoins différenciés des entreprises. Il n'est pas étonnant alors que les jeunes et les femmes adoptent des comportements qui augmentent leur taux de roulement. Ce ne sont pas les femmes et les jeunes qui sont fondamentalement plus instables que d'autres groupes mais plutôt les emplois qu'ils occupent qui ne favorisent pas la stabilité. (Bellemare, Poulin-Simon, 1986: 303).

Si donc la précarité des emplois souvent offerts aux jeunes explique leur chomage fréquent mais de plus courte durée, il est également important de s'attarder à l'augmentation de la durée du chômage pour certains groupes de jeunes. On identifie, en effet, une concentration du chômage chez les jeunes peu scolarisés, décrocheurs scolaires, les jeunes de milieux les plus défavorisés, les jeunes, enfin, de régions en perte de vitesse économique. (Fortin, 1984: 432). Ceux-ci vivent, à l'encontre de l'ensemble des jeunes, un chômage de longue durée. «Même si la majorité des périodes de chômage sont assez brèves, la plus grande partie du temps chômé provient de périodes de chômage assez longues d'une minorité de jeunes.»[9] (Fortin , 1984: 433).

Il est également important de distinguer le groupe des 15-19 et celui des 20-24 ans. Des économistes ont établi que pour les 20-24, leur volonté d'insertion régulière au marché du travail, leur taux d'activité les rapproche beaucoup des 25-44 ans. Ainsi, les 20-24 ans ont tendance à voir s'allonger la durée et la fréquence du chômage.

> La concentration du chômage des jeunes adultes sur des périodes de longue durée est sensiblement plus forte que pour les adolescents et tout à fait comparable à celle du chômage des adultes de 25 à 44 ans. Les périodes de chômage répétées sont également plus courantes dans ce groupe que dans les autres. (O.C.D.E., 1984: 102).

Il est permis de supposer que les 25-29 ans vivent une situation similaire. Les statistiques disponibles ne permettent pourtant pas de l'établir avec précision.

. la concentration du chômage chez les moins scolarisés

L'examen de la durée du chômage des jeunes permet d'entrevoir que celui-ci ne touche pas tous les jeunes indistinctement. Etablir la correspondance entre chômage et niveau de scolarisation obtenu permet de confirmer sans conteste l'inégalité des risques de chômage et la concentration du chômage chez les moins scolarisés. Aux filières de relégation scolaire correspondent les filières de la précarisation, du sous-emploi, de la dépendance des prestations gouvernementales.

Si l'incidence du chômage diminue à mesure qu'augmente la scolarisation, la scolarisation ne permet pas pour autant automatiquement d'échapper au chômage.

Tableau 11: Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans, selon le niveau de scolarité, Québec 1981[1]

	Moins de 9 ans	De 9-13 ans	Certificat ou diplôme d'études secondaires (14 ans ±)	Certificat ou diplôme d'école de métiers ou autres (15 ans)	Grade universitaire (16 ans ou plus)
Ensemble du Québec	27.8	22.8	19.1	17,3	16.6

[1] Données du recensement de la population 1981.

Source: (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 116).

Le taux de chômage varie presque du simple au double entre les jeunes n'ayant pas complété le secondaire et les diplômés universitaires. Cependant un taux de chômage de 16,6 en 1981 pour des diplômés universitaires est un taux élevé. Il explique que l'on puisse affirmer «qu'il ne sert plus à rien d'étudier puisque de toute façon il n'y a pas d'emploi.»

En fait, il semble que si la scolarisation ne garantit pas à coup sûr un emploi ni n'est une protection absolue contre le chômage, elle demeure malgré tout la meilleure «assurance tout risque». Elle permet de maximiser les débouchés et donc les emplois possibles, et à défaut d'une mobilité ascendante d'éviter le déclassement. Les jeunes plus scolarisés, bénéficiant d'un capital scolaire plus important associé à un capital culturel et familial, peuvent plus facilement développer des stratégies de reconversion, des alternatives à l'emploi ou accéder à des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés[10].

En contre partie, la situation des jeunes peu scolarisés est alarmante. Comme l'indique le tableau 12, 40% des finissants du secondaire professionnel connaissent le chômage. Les finissants du secondaire professionnel court sont, en mars '84, majoritairement au chômage, dix mois après la fin de leurs études. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 30).

Tableau 12: Taux de chômage des finissants de juin 1983 du secondaire professionnel selon le sexe, mars 1984

Professionnel court			Professionnel long			Professionnel supplémentaire			Total		
H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
53,5	56,3	54,2	38,5	35,8	36,8	32,9	26,7	32,5	41,9	38,0	40,0

Source: (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1985) cité par Bureau de la statistique du Québec, (1986: 32).

Cependant, particulièrement au secteur général, les non-diplômés - du secondaire et du collégial - sont nettement désavantagés face au marché du travail, comme le démontre le tableau 13.

Tableau 13: Taux de chômage des sortants des niveaux collégial et secondaire, selon le sexe, 1980-1981 (environ un an après la fin de leurs études)

	COLLEGIAL			
	général		professionnel	
	M	F	M	F
Diplômé(e)s	28,9	15.7	22	17,8
Non-diplômé(e)s	33,6	28,4	27.5	21.2

	SECONDAIRE							
	général		supplémentaire		Prof. long		Prof. court	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Diplômé(e)s	27.5	28,4	35,3	31,6	35.9	31,3	48,7	52,2
Non-diplômé(e)s	32,9	46,7	38,4	42,3	38,3	43.0	50.1	58.4

Source: (Vézina, Corbeil, 1984 cité par Dandurand. 1986: 224).

Les étudiants du secondaire professionnel connaissent,diplômés ou non,des taux de chômage énormes, particulièrement au niveau secondaire. Inscrits dans des voies de relégation à l'école, ils sont destinés à des avenues semblables sur le marché du travail.

> Les difficultés d'arrimage entre l'école et l'économie ne touchent pas également tous les jeunes, mais d'abord ceux des programmes d'enseignement professionnel de niveau secondaire (diplômés ou non), c'est-à-dire des jeunes francophones des classes populaires. Ce sont eux qui viennent en premier lieu constituer les bras et les mains de ce marché du travail secondaire, caractérisé par des emplois à temps partiel, temporaires et à faibles revenus. Les conditions de vie qui leur sont faites nécessitent un continuel renflouage par des politiques sociales elles-mêmes, on le sait maintenant, mal adaptées aux situations de ces couches importantes de jeunes. (Dandurand, 1986: 225).

. Le chômage réel.

Jusqu'ici nous n'avons abordé la question du chômage qu'en fonction du taux de chômage officiel c'est-à-dire tel que défini par Statistique Canada. Il est important de rappeler que ce taux de chômage sous-estime la réalité. «En période de difficultés économiques, la différence entre les taux officiel et réel de chômage tend à s'accroître» (Bélanger, Lamonde, 1986: 66).

En fait, deux phénomènes permettent d'établir une différence entre le chômage officiel et le chômage réel: le temps partiel involontaire et le retrait de la population active. On sait que les chômeurs qui ne cherchent plus activement de l'emploi échappent aux statistiques du chômage de même que les travailleurs forcés d'accepter un emploi à temps partiel faute de mieux.

Les taux d'activité des jeunes varient bien sûr selon l'âge. En 1984, 37,3% des 15-19 ans participent à la population active contre 77,9% pour les 25-29 ans. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 41).

Les taux d'activités varient également dans le temps. Le taux d'activité des 15-24 ans a légèrement décrû entre 1980 et 1984. Il s'établit à 62,4% en 1981 et à 62.0% en 1984. En fait, c'est en 1982, moment de chômage particulièrement élevé, qu'il atteint son plus bas niveau, 59,3% (Lemelin, 1986: 243).

Les femmes connaissent des taux d'activité moindres que ceux des hommes. Le taux d'activité plus élevé chez les jeunes hommes (72,5% en 1984) est en baisse depuis 1980 alors qu'il est légèrement à la hausse chez les jeunes femmes (58.4% en 1984).

Il faut aussi souligner la relation entre taux d'activité et niveau de scolarité: plus celui-ci est élevé, plus le taux d'activité augmente. Selon le recensement de 1981, le taux d'activité des jeunes de 15-24 ans varie de 47,8% pour ceux qui ont moins de 9 ans de scolarité à 82,2% pour ceux qui ont un diplôme universitaire. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 114). Connaissant des taux de chômage élevés, les jeunes les moins scolariés ont un comportement plus fréquent de retrait de la population active. Ils ont «un taux d'inactivité tout à fait anormal. Parmi les jeunes qui ont quitté les études, les décrocheurs qui n'ont pas plus de 8 années de scolarité formaient en 1982, 13% de la population mais 35% des inactifs officiels» (Fortin, 1984: 434).

En ce sens, pour les jeunes les moins scolarisés surtout, le chômage réel est beaucoup plus élevé.

Il est clairement établi que le travail à temps partiel est en augmentation fulgurante depuis une décennie.

Si les femmes sont les plus touchées par cette forme d'emplois, ce sont les jeunes comme groupe d'âge qui proportionnellement travaillent le plus à temps partiel.

En 1984, 27,6% de l'emploi total des jeunes (15-24) est à temps partiel, soit 50,8% de plus qu'en 1980 où il ne représentait que 18%. (Guérin, 1986: 16). Pour la grande majorité de ces jeunes travailleurs à temps partiel, il ne s'agit pas d'un choix volontaire. «En excluant les études comme raison du temps partiel, Statistique Canada évalue à près de 85% la proportion de jeunes qui travaillaient involontairement à temps partiel en 1984». (Guérin, 1986: 10).

L'importance du temps partiel non choisi indique également que le taux de chômage réel est sous-évalué par les statistiques officielles.

2.3.3 Une catégorie de chômeurs: les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale

. Un portrait d'ensemble

Si au Québec, le chômage des jeunes est une problématique largement diffusée par les médias, c'est souvent par la mise en lumière de la situation des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale.

On compte en mars 1985, 176,612 jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans, représentant 41,6% de la clientèle totale de l'aide sociale. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 54). Cette proportion était de 6% en avril 1975, 11% en septembre 1979 et 21% en juin 1983. (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1984: IV).

Les jeunes de moins de 30 ans sont incontestablement le groupe ayant le plus augmenté au sein de la clientèle de l'aide sociale. En ce sens, l'âge médian de la première dépendance à l'aide sociale a constamment et fortement diminué entre 1975 et 1983: «50% de toutes les entrées de l'année 1975 avaient 31 ans ou moins alors qu'en 1982, 50%

de toutes les entrées avaient 23 ans ou moins» (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. 1984: 19). Ainsi l'âge moyen de la clientèle de l'aide sociale est passé de 36 ans en 1975 à 28 ans en 1982. (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. 1984: 19).

Tableau 14: Bénéficiaires de l'aide sociale selon l'âge et l'aptitude au travail (en %). Québec, mars 1985

	Aptes	Inaptes	Total
Jeunes moins de 30 ans	78%	22%	100%
Ensemble des bénéficiaires	67%	33%	100%

Source: Constitué à partir des données du Bureau de la statistique du Québec (1986: 55) et Bellemare, Poulin Simon (1986: 247).

Cette entrée massive de jeunes explique certainement en grande partie le renversement des proportions d'aptes et d'inaptes au travail parmi la clientèle de l'aide sociale entre 1971 et 1985. En effet, si jusqu'en 1978, les inaptes constituent la majorité de la clientèle, un renversement s'opère à partir de 1979. Reflétant la crise persistante, l'écart entre aptes et inaptes ne cesse de croître. (Bellemare, Poulin-Simon, 1986: 247). Les jeunes de moins de 30 ans à l'aide sociale sont considérés aptes au travail à 78% en mars 1985. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 54) suivant en cela la tendance de la clientèle globale[11] mais plus fortement.

Tableau 15: Bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans, selon l'aptitude au travail et la catégorie de ménage. Mars 1985

Bénéficiaires de l'aide sociale	Seuls	Chefs et conjoints de couples sans enfants	Mono-parental	Bipa-rental	Total
Aptes au travail					
Nombre	78,903	6,408	28,707	23.544	137,562
% des aptes	57%	5%	21%	17%	100%
% du total	45%	4%	16%	13%	78%
Inaptes au travail					
Nombre	31.292	1.720	3,272	2,766	39.050
% des inaptes	80%	4%	8%	7%	100%
% du total	18%	1%	2%	2%	22%
Ensemble des bénéficiaires					
Nombre	110,195	8,128	31,979	26,310	176,612
% du total	62%	5%	18%	15%	100%

Source: Constitué à partir des données du Bureau de la statistique du Québec (1986: 55).

Les moins de 30 ans seuls et aptes au travail forment le groupe le plus nombreux: ils représentent 45% de l'ensemble des jeunes assistés sociaux et 57% des moins de 30 ans aptes au travail. Ce sont eux - avec les conjoints de couple sans enfant de moins de 30 ans - qui recoivent la prestation minimale, $156. en mars 1985. En fait, près de la moitié des jeunes assistés sociaux reçoivent la prestation minimale. (Bureau de la statistique du Québec. 1986: 54).

Les chefs de famille monoparentale constituent un deuxième groupe important; ils représentent 18% de la clientèle totale des jeunes assistés sociaux et 21% des aptes au travail de moins de 30 ans. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 55). Est-il nécessaire de souligner que ce groupe est presque exclusivement composé de femmes chefs de famille.

Parmi les aptes au travail, en mars '85, 45% sont âgés de 20-24 ans, 36% de 25-49 ans et 19% de 18-19 ans. Même si les 20-24 ans constituent le groupe le plus nombreux, c'est chez les 18-19 ans que l'on constate le taux le plus élevé de dépendance de l'aide sociale[12]. «10.1% chez les 18-19 ans, 9,7% chez les 20-24 ans et 7.9% chez les 25-29 ans» (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 56). 8% à 10% des jeunes de moins de 30 ans sont donc susceptibles de dépendre un jour des prestations d'aide sociale.

Les jeunes de 18-19 ans vivent vraisemblablement une situation différente de celle des plus âgés. Ils risquent plus fortement de connaître l'aide sociale directement à la sortie - ou à l'abandon - de l'école, sans avoir connu aucune expérience du marché du travail. «Les jeunes de moins de 21 ans demeurent plus longtemps que les 21-24 ans (à l'aide sociale) (...). Ils sont à la recherche de leur premier emploi.» (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1984: 39).

Tableau 16: Bénéficiaires de moins de 30 ans aptes au travail selon le sexe et l'âge, Québec, mars 1985.

	Femmes	Hommes	Total
15 - 19	13,832 52%	12,718 48%	26,550 100%
20 - 24	34,226 56%	27,397 44%	61,623 100%
25 - 29	29,213 59%	20,176 41%	49,389 100%
Total	77,271 56%	60,291 44%	137,562 100%

Source: Constitué à partir des données du Bureau de la statistique du Québec (1986: 57).

Comme l'indique le tableau 16, 56% des aptes au travail de moins de 30 ans sont des femmes, 44% des hommes. Il est important de noter que plus la clientèle se rapproche de la trentaine, plus la féminisation est importante: 59% des 25-29 ans aptes au travail sont des femmes. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 57). Ce phénomène est-il d'abord imputable à une plus grande difficulté d'insertion au travail pour les femmes, à leur situation plus fréquente de chefs de famille monoparentale? Les statistiques et les études manquent pour répondre de façon certaine à ces interrogations.

Par ailleurs, il faut souligner la faible scolarisation des jeunes assistés sociaux. 92% ont au plus un diplôme secondaire.

> 51,2% des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale (aptes au travail) ne disposent même pas d'un diplôme d'études secondaires. Quelque 40.7% des bénéficiaires ont étudié 11 à 12 ans, 3% ont complété 13 années d'études et enfin 4,8% de ces jeunes ont étudié 14 ans ou plus (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 60).

Il est probable que l'on retouve chez ces jeunes une proportion importante d'analphabètes et de décrocheurs scolaires. La scolarisation est certainement le facteur le plus déterminant des chances d'accès au marché du travail. Les jeunes assistés sociaux aptes au travail, peu scolarisés, ne possédant que peu ou pas de formation professionnelle adéquate vivent un chômage prolongé ou une absence d'insertion même temporaire.

. Durée de présence des jeunes à l'aide sociale.

Lorsqu'il s'agit de déterminer la fréquence et la durée de présence des jeunes à l'aide sociale, les données sont peu nombreuses et les études presque inexistantes.

Pour l'ensemble de la clientèle, une étude du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1984), pour la période 1975-

1983, montre que la durée de présence à l'aide sociale augmente avec l'âge, que les femmes ont tendance à être bénéficiaires plus longtemps, les hommes plus souvent mais pour de courtes périodes.

> Le taux de présence unique et la durée de présence augmentent avec l'âge. Les femmes demeurent deux fois plus longtemps que les hommes mais, chez ces derniers, une plus grande proportion vient plusieurs fois. Les familles monoparentales présentent les plus longues durées de présence et ce sont les couples avec ou sans enfants qui partent le plus rapidement. (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1984: III).

Cette étude (1984) constate que la clientèle de l'aide sociale est d'abord passagère bien que la durée de présence soit à la hausse entre 1975 et 1983.

Chez les moins de 30 ans aptes au travail, la durée de présence est variable. Près de 70% des jeunes demeurent moins de deux ans bénéficiaires de l'aide sociale[13]. Il faut noter que ce ne sont pas les jeunes seuls qui quittent le plus rapidement l'aide sociale mais les jeunes de couples sans enfant. (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1984: IV).

Cependant, une proportion importante de jeunes, soit 32,9%, reçoit de l'aide sociale depuis deux ans et plus en mars 1985. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 58). La tendance à la hausse de la présence à l'aide sociale se vérifie donc également pour les jeunes, constat à rapprocher à notre avis de la persistance de la crise du travail.

Pour ces jeunes, le pronostic est sombre. Selon le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1984), il semble qu'une présence prolongée à l'aide sociale diminue d'autant les chances d'accéder à l'emploi salarié. Cependant, il est difficile de poser un constat précis en l'absence de données fouillées sur cette question. Compte tenu des connaissances générales de la clientèle, il est permis de

supposer la présence plus importante de femmes dans cette catégorie de jeunes assistés sociaux de longue durée. Il n'est cependant pas possible de l'affirmer pas plus qu'il n'est possible de dégager un portrait de cette clientèle selon la scolarité et les expériences de travail. Ces jeunes sont-ils les plus défavorisés, les moins scolarisés, avec des compétences professionnelles inexistantes ou inadéquates? Ont-ils définitivement tourné le dos au travail salarié?

Nous examinerons, dans une prochaine section de ce chapitre, les constats de quelques études qualitatives qui permettent de jeter sur ces questions un peu de lumière. Il semble toutefois que ces jeunes doivent faire partie du groupe des «chômeurs chroniques» identifiés par Pierre Fortin (1986):

> Le noyau dur des 100.000 jeunes chômeurs chroniques de 15 à 29 ans qui se recrutent principalement parmi les décrocheurs et dans les régions ou les milieux défavorisés. (p. 202).

2.3.4 Comment expliquer le chômage des jeunes

Les économistes s'entendent généralement pour affirmer que le chômage des jeunes ne se distingue du chômage des adultes que par son intensité. Il n'y a pas en ce sens un problème particulier, celui du chômage des jeunes mais plutôt un problème de chômage qui touche plus fortement les jeunes. «Le facteur primordial de l'aggravation du chômage des jeunes depuis 1966 a été la raréfaction progressive et généralisée des emplois dans l'ensemble de l'économie.» (Fortin, 1984: 423).

Le chômage chez les jeunes est particulièrement sensible à la conjoncture économique. Une reprise de l'activité économique a des conséquences immédiates sur le taux global de chômage des jeunes (Fortin, 1984), une crise cyclique également bien que lors de la crise de 1981-1982 ce sont les travailleurs plus âgés qui ont été atteints le plus durement. (Guérin, 1986).

Qu'en est-il des perspectives économiques? Tout en laissant cette question ouverte au débat économique, soulignons simplement que plusieurs analystes affirment que le plein emploi n'est pas prévisible à court ou à moyen terme. La croissance de l'économie sera pour les prochaines années relativement faible et accompagnée d'un taux de chômage qui demeurera élevé (Lamonde, Bélanger, 1986). Malheureusement, rien n'indique que les gouvernements, tant fédéral que provincial, et les milieux patronaux soutiendront une politique concertée de plein-emploi. Ils semblent plutôt faire un choix contraire et considérer le plein-emploi comme «synonyme de faible ajustement, d'inflexibilité, de mauvaise tenue des salaires et de compétitivité réduite face à la concurrence étrangère.» (Emploi et politiques économiques au Canada, 1984: 102).

Cela rend d'autant plus difficile à accepter la position d'économistes qui affirment que de moins en moins nombreux dans l'ensemble de la population active, les jeunes devraient voir leur situation face à l'emploi s'améliorer progressivement; ou encore que «pour les jeunes, le pire est passé» (Guérin, 1986: 36) également qu'«il n'y aura pas de génération sacrifiée.» (Fortin, 1986: 201).

Aborder la question de l'insertion des jeunes au marché du travail uniquement par le biais du chômage ne permet de saisir qu'un aspect de cette problématique. Affirmer que les jeunes ne seront pas une génération sacrifiée est, à notre avis, juste mais dans la mesure où cette affirmation rend compte d'une globalité jeunesse qu'il faut déconstruire. Simplement sous l'angle du chômage, apparaissent les inégalités qui distinguent les jeunes entre eux. Cependant, n'observer que le chômage ne permet pas de faire apparaître les transformations en cours dans l'univers du travail salarié; transformations qui constituent la crise du travail salarié.

La situation des années '80 au plan économique n'est pas simplement caractérisée par un chômage élevé mais également par l'apparition massive de nouvelles formes de travail et l'introduction des nouvelles technologies dans les secteurs tertiaire et secondaire qui entraînent jusqu'à maintenant pertes d'emplois et déqualification.

En ce sens, il est primordial d'examiner plus en profondeur l'univers du travail et sa spécificité chez les jeunes afin de mieux cerner cette crise du travail.

2.4 Les jeunes et le marché du travail

2.4.1 L'offre d'emploi

Signe d'une reprise économique, le nombre total d'emplois, après des pertes nettes en 1981-1982, a amorcé une lente remontée depuis 1983. Le nombre total d'emplois est donc à la hausse. (Guérin, 1986: 5).

Pourtant cette donnée d'ensemble cache des situations fort contrastées. Entre 1980 et 1984, «l'emploi chez les 15 à 24 ans dégringolait de 12,9% alors qu'il augmentait de 5,5% dans la population des 25 ans et plus.» (Guérin, 1986: 5).

Une autre mesure économique - le ratio emploi/population - permet de spécifier la situation des 15-24 ans face à l'emploi. L'étude de l'évolution de ce ratio entre 1975 et 1984 fait apparaître une situation pour les jeunes à l'opposé de celle des adultes.

> Chez les jeunes de 15 à 24 ans, c'est l'emploi qui a décrû plus vite que la population, alors que chez les 25 ans et plus, c'est l'emploi qui a crû moins vite que la population. (Guérin, 1986: 7).

Il est également important de souligner que cette décroissance de l'emploi est d'abord marquée par la diminution du nombre d'emplois à temps plein.

> La diminution relative du ratio emploi-population (entre 1980 et 1984) pour les jeunes atteindrait 15% (-15%) si les seuls emplois à temps plein étaient considérés. (...) Par comparaison, la diminution de ce ratio emploi-population bien particulier (ne prenant en compte que l'emploi à temps plein) ne serait que de 2,7% (-2.7%) pour la classe des 25 à 44 ans. (Guérin, 1986: 11).

Signe d'une transformation de la nature de l'emploi salarié, alors que le volume d'emploi total diminue chez les 15-24 ans, entre 1980 et 1984. «l'emploi à temps partiel progresse pour sa part de 31,1%» (Guérin, 1986: 11).

Donc si la population des 15-24 ans diminue, l'offre d'emploi diminue plus encore. Il semble que seul, l'effet de la dénatalité ne pourra régler la question du chômage des jeunes. En effet, tout se passe comme si l'insertion au marché du travail était constamment reculée.

Il est, enfin, important de mettre en parallèle cette diminution d'emploi chez les 15-24 ans et la performance économique du Québec depuis la récession de 1982. Les économistes constatent que cette performance a dépassé celle de l'ensemble du Canada. Mais le Québec est aussi la province où le nombre de 15-24 ans a le plus diminué mais où ceux-ci sont aussi peu intégrés au marché du travail. Les jeunes Ontariens sont «beaucoup mieux intégrés au marché du travail puisque 60,1% d'entre eux ont un emploi alors que seulement 49,7% des jeunes Québécois sont dans la même situation. Il est à noter qu'à l'exception des provinces maritimes, il s'agit de la proportion la plus faible relevée au Canada.» (Guérin, 1986: 8).

2.4.2 Les secteurs d'activité

L'économie québécoise est engagée depuis la seconde guerre mondiale dans un processus - accéléré depuis vingt ans - de tertiarisation. C'est donc dire que les activités du tertiaire comptent pour une part de plus en plus importante du P.I.B. (produit intérieur brut): 57% en 1961, près de 71% en 1983. (Linteau, Durocher, Robert, Ricard, 1986: 465). C'est dans ce secteur que l'on retrouve la majorité de la population active: 52% en 1961, près de 63% en 1981.[14] (Linteau, Durocher, Robert, Ricard, 1986: 465). C'est enfin dans le secteur tertiaire que l'on retrouve la proportion de loin la plus importante de travail à temps partiel[15].

> Cette tertiarisation de l'économie québécoise a probablement été le facteur économique qui a le plus joué en faveur de l'importance croissante des travailleurs occasionnels et à temps partiel au sein de la population active. (Brossard, Simard, 1986: 47).

Tableau 17: Population active 15-24 ans selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, Québec, 1971-1981, (en %).

	1971	1981
Secteur primaire	5,3	4,2
Secteur secondaire	25,9	24,9
Secteur tertiaire	68,8	70,9

Source: Yelle, 1985: 52.

Comme l'ensemble de la population active, les jeunes travaillent massivement dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans les services sociaux-culturels, commerciaux et personnels et dans le commerce (Brossard, Simard, 1986: 47); ces sous-secteurs du tertiaire où le travail à temps partiel est particulièrement présent.

2.4.3 L'emploi des jeunes: temps plein ou temps partiel?

Les jeunes qui intègrent le marché du travail, travaillent-ils à temps plein ou à temps partiel?

Une première réponse nous est fournie par le Bureau de la statistique du Québec (1986) qui constate que plus on se rapproche de la trentaine, plus on travaille à temps plein. Le travail à temps partiel - qui rejoint une majorité des 15-19 ans - s'explique par un taux de fréquentation scolaire plus élevé et signifie dans de très nombreux cas un travail pour payer ses études. Selon le Bureau de la statistique du Québec (1986), l'intégration au marché du travail ne se fait véritablement qu'après vingt ans:

> On constate donc (...) dès l'âge de 20 ans, un changement dans le comportement des jeunes, changement qui est dû, si l'on se fie aux (données disponibles), à l'entrée définitive sur le marché du travail. (p. 43).

L'intégration au marché du travail semble définie ici par l'obtention d'un emploi régulier à plein temps. Si on reconnaît, par ailleurs, un taux de chômage élevé chez les jeunes, on ne questionne pas les formes de travail obtenues. Le travail à temps partiel apparaît en ce sens comme concernant presque exclusivement les 15-19 ans, très souvent étudiants.

Pourtant un examen plus fouillé des différentes situations de travail permet de mettre en lumière une toute autre réalité. Michel Brossard et Marcel Simard (1986) ont analysé à partir des données du recensement de 1981 la composition de la population active québécoise et dressé un portrait de la participation régulière ou occasionnelle au marché du travail. Il s'agit d'une recherche inédite puisqu'elle établit ses conclusions à partir de l'examen d'une année entière (l'année 1980) et non simplement les heures travaillées hebdomadairement. Elle permet de poser un constat central:

La moitié de la population active en 1980 travaillait à plein temps sur une base régulière, tandis que l'autre moitié ne participait que partiellement sous diverses formes. (Brossard, Simard, 1986: 19).

Tableau 18: Salariés québécois[1] selon leur âge et leur participation au marché du travail, Québec, 1980.

	Régulier Plein temps	Régulier temps partiel	Travailleurs occasionnels[2]	Travailleurs à domicile	Total
Ensemble des salariés	1,441,660 49.1%	116,185 4,0%	1,275,445 43.5%	100,005 3,4%	2,933,295 100%
Salariés 15-24 ans	224,975 29.93%	37,980 5,05%	470,710 62.61%	18,095 2,41%	751,760 100%
Salariés 25-44 ans	804,900 56.3%	46,985 3,3%	534,050 37.4%	41,730 3,0%	1,427,665 100%

[1] Les salariés représent 93.6% de la population active occupée au Québec en 1980.

[2] «Tous ceux qui ont déclaré avoir travaillé moins de 48 semaines dans l'année 1980, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.» (p. 27).

Source: Constitué à partir des données de Brossard, Simard (1986: 23-27).

Ce tableau 18 nous permet de mieux distinguer la situation des 15-24 ans sur le marché du travail. Moins d'un tiers travaillent (en 1980) à plein temps de façon régulière. «Il semble donc que l'entrée sur le marché du travail ne se fasse pas sous le mode du travail régulier à plein temps» (Brossard, Simard, 1986: 24). Il est également important de noter que c'est d'abord le statut occasionnel et non le temps partiel qui caractérise la situation des 15-24 ans sur le marché du travail.

En fait selon les auteurs de l'étude (1986). l'âge, le sexe et la scolarité conditionnent la participation régulière ou occasionnelle au marché du travail. Si les hommes adultes sont sur-représentés dans la catégorie des travailleurs réguliers à plein temps, les femmes et les jeunes le sont dans celles des travailleurs réguliers à temps partiel et occasionnels. Ajoutons enfin que la proportion de travailleurs réguliers à plein temps croît avec le niveau de scolarité (Brossard. Simard, 1986: 29).

2.4.4 L'emploi des jeunes: impact de la réorganisation du travail et de l'introduction des nouvelles technologies.

Les jeunes avec des qualifications professionnelles peu ou pas adéquates et en tout cas toujours peu d'expérience,travaillent nombreux au salaire minimum. Leurs conditions de travail sont mal connues: en effet, très peu d'études se sont attardées à qualifier la nature et les conditions de travail faites aux jeunes. En 1976, Emploi et Immigration Canada constate que les jeunes Canadiens «occupent surtout des emplois peu spécialisés et se situent généralement au bas de l'échelle hiérarchique dans tous les groupes professionnels.» (Cité par Tremblay, Van Schendel, 1982: 36). Selon l'Office de planification et de développement du Québec qui examine en 1978 le marché du travail des jeunes on peut ainsi traduire les caractéristiques principales des emplois occupés par les jeunes:

> Il s'agit d'emplois généralement caractérisés par des conditions objectivement difficiles, à savoir le travail fastidieux ou salissant, le travail de nuit, les cadences accélérées, la surveillance plus forte, le salaire inférieur, souvent le salaire minimum, moins d'avantages et de congés sociaux, peu de sécurité d'emploi, etc. (Cité par Tremblay, Van Schendel, 1982: 36).

Même si peu de recherches ont été faites sur les caractéristiques des emplois des jeunes, il est possible d'établir certains faits à partir

d'études plus globales traitant de la réorganisation du marché du travail.

L'introduction des nouvelles technologies - constituante d'une troisième révolution industrielle selon Gorz (1980) - permet une réorganisation du marché du travail.

> Les nouvelles technologies issues de développements dans l'informatique, l'électronique et les télécommunications apparaîtront comme l'un des moyens à privilégier pour réduire les coûts de production à plus ou moins long terme et accroître la productivité, assujettir la force de travail à de nouveaux impératifs restructurer le marché du travail et créer de nouveaux marchés pour de nouveaux produits. (St-Pierre, 1984: 102).

Cette introduction massive de la robotique et de la bureautique est particulièrement visible dans le secteur tertiaire où la nécessité d'une hausse de la productivité est impérative (St-Pierre, 1984: 103).

Actuellement, compte tenu de l'absence de programme de formation de la main-d'oeuvre, tout indique que les nouvelles technologies seront destructrices d'emplois.

> Les statistiques sur la suppression éventuelle de postes de travail dans le secteur tertiaire sont difficiles à établir, mais les prévisions sont de l'ordre de 30%. Au Canada, il est question d'un million d'emplois perdus à cause de l'automatisation du travail dans ce secteur d'ici 1990.» (St-Pierre, 1984: 105).

Dans les entreprises où les nouvelles technologies sont implantées, on constate actuellement une déqualification du travail.

> Il semble donc que la croissance des emplois qualifiés avec l'introduction des nouvelles technologies, ne suffise pas pour conclure à une augmentation générale de la qualification. Plusieurs études ont montré que l'augmentation des emplois qualifiés ne touchait qu'une partie de

> la main-d'oeuvre et se faisait au détriment de la majorité des travailleurs et travailleuses non qualifiés puisqu'on assiste à une bipolarisation des emplois qui vient restreindre les possibilités de promotion pour ces derniers. (Bernier, 1984a: 149).

L'introduction de nouvelles technologies s'accompagne de l'augmentation de la précarité de l'emploi.

A travers l'augmentation du travail à temps partiel, il est possible de saisir une des dimensions de la précarisation du travail en cours. Dans le secteur secondaire, la précarisation se manifeste moins par le développement du temps partiel que par la sous-traitance. (Bernier, 1984b: 94).

Si on considère l'ensemble du marché du travail, tout indique que l'on s'achemine vers une société duale avec l'existence simultanée d'emplois précaires et d'emplois stables; et ce, tant fonction des différents secteurs économiques qu'à l'intérieur d'une même entreprise. (Bernier, 1984b: 97).

Les jeunes, compte tenu de leur position sur le marché du travail, sont affectés plus durement que les adultes par la réorganisation en cours du travail salarié. Mais celle-ci touche plus profondément certains groupes: essentiellement les jeunes peu scolarisés et les jeunes femmes. En ce sens, les effets à long terme se manifesteront pour ces groupes et non pour l'ensemble de la jeunesse.

2.5 Les rapports au travail: une nouvelle éthique du travail chez les jeunes?

Une jeunesse fragmentée qui éprouve des difficultés constantes mais relatives à intégrer le travail salarié a-t-elle un rapport au travail différent de celui des générations passées?

Cette question doit être envisagée avec nuance en distinguant l'origine sociale, le passage différencié par l'école, les expériences de travail. Tous ces facteurs suscitent différents rapports au travail. Peut-on regrouper ces rapports sous le grand chapeau de la désaffection des jeunes à l'égard du travail salarié?

Il est courant d'entendre dire que les jeunes ne veulent plus travailler. Malgré un fort taux de chômage, certains soutiennent avec véhémence que des emplois sont disponibles: à preuve, les intervenants dans ce champ soutiennent qu'ils sont en mesure de trouver des emplois mais non des jeunes pour les occuper. Les propos contraires se rencontrent, bien sûr, tout aussi fréquemment.

Marie-Victoire Louis et Olivier Galland (1979) soulignent fort judicieusement la difficulté de remettre en question la valeur et l'éthique du travail.

> Ceci est généralement justifié par l'utilisation politique qui, dans un contexte de chômage, peut être faite d'un tel thème. Il est vrai que celle-ci existe et trouve son illustration la plus frappante dans le débat mené notamment par le patronat sur la distinction entre les «vrais» et les «faux» chômeurs. (p. 169).

Ce débat est également très présent tant au Québec qu'au Canada: pensons notamment au Livre Blanc sur la fiscalité des particuliers (Ministère des Finances, 1984), à la future réforme de l'aide sociale au Québec ainsi qu'au Rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, 1986).

Cependant il est impératif de mieux connaître ce versant de la crise du travail salarié. La structure du marché du travail, tout autant que la valeur accordée au travail, subissent sinon une crise, tout au moins des transformations de fond dans nos sociétés. Changements

des attitudes à l'égard du travail, antérieurs à la crise ou produits par celle-ci? (Linhart., 1978) Le débat est ouvert!

L'éthique du travail au sens où ce dernier déterminerait la vie de l'individu et lui donnerait son sens premier ne semble pas exister chez les jeunes, quelle que soit l'origine sociale ou le bagage scolaire. Plusieurs recherches sur la situation des jeunes en chômage ont été réalisées tant en France qu'au Québec[16]. Y a-t-il un dénominateur commun à toutes ces expériences? Peut-être celui-ci se trouve-t-il dans l'affirmation que le travail aussi désiré soit-il, ne constitue jamais une fin en soi.

Cette forte éthique du travail a-t-elle d'ailleurs jamais existé chez les jeunes générations passées? «Une chose est d'être contraint au travail salarié, autre chose est d'y adhérer idéologiquement» (Cottereau, 1979: 197). Cette éthique du travail n'est-elle pas un mythe, une image d'Epinal déformée que l'on brandit à des fins souvent idéologiques, voire de contrôle social?

Les jeunes accordent pourtant une place importante au travail. Ce constat paraît traverser les classes sociales, quels que soient le bagage culturel et la scolarité des individus. Mais accorder une place importante au travail ne signifie pas automatiquement en faire le centre de sa vie. Pour plusieurs, le travail garantit seulement un revenu décent. Pour d'autres, il assure un réseau de relations sociales. Pour d'autres encore, il autorise à une forme de légitimité comme participant sinon comme «acteur» du jeu social et éloigne de la marginalité.

Si globalement, les jeunes accordent une relative importance au contenu du travail qu'ils souhaitent intéressant valorisant, il semble que tous ne peuvent y accéder. (St-Pierre, 1982). En ce sens, plus les jeunes sont scolarisés, plus cette formation est monnayable sur le marché, plus l'exigence d'un travail intéressant se fait grande.

(Bellemare, Poulin-Simard, 1983). Confrontés tôt à la précarité, aux emplois sous-payés, au travail déqualifié, les jeunes auront plutôt tendance à accorder de l'importance au revenu, à l'absence de contraintes et choisiront de s'impliquer le moins possible dans l'emploi au profit de la vie hors-travail. (Panet-Raymond et al., 1985).

Certains, compte tenu de leur absence de qualifications, verront s'éloigner la possibilité d'un travail stable et «s'installeront» dans la précarité voire dans le travail au noir. «Précaires tristes» (Lesage, 1986), ils conserveront un fort désir d'un emploi stable mais de moins en moins de possibilités d'y accéder.

D'autres jeunes peu scolarisés, confrontés à la précarité, à l'exploitation, choisissent la rupture, préférant vivre pauvrement de stratégies de privation (J. Panet-Raymond et al., 1985) tout en conservant la maîtrise de leur vie et de leur temps.

Ces jeunes qui refusent le travail salarié, qui sont-ils? Les recherches actuelles ne donnent pas de réponse certaine: «Une classe ouvrière déchue», une classe moyenne «bloquée» affirment Olivier Galland et Marie-Victoire Louis (1979): de nouveaux prolétaires selon Marc Lesage (1986). Il semble en effet que la désaffection, d'une ampleur encore à déterminer, traverse les classes sociales. Pourtant s'agit-il toujours du même phénomène procédant des mêmes causes? Il est permis d'en douter!

Des jeunes forcés à la précarité, au travail au noir et à l'aide sociale à la suite d'un secondaire professionnel, ne peuvent être assimilés à d'autres, ayant en commun un bagage scolaire souvent sans valeur mais qui permet l'acquisition d'un bagage culturel, la constitution de réseaux parallèles, de stratégies de reconversion dans des métiers aux interstices des arts, de la communication ou de l'action sociale: artiste, bénévole, militant... Un statut précaire certes mais plus valorisé et valorisant qu'un statut de producteur inaccessible (Grell, 1985).

Le marché du travail actuel, difficile d'accès, offrant des emplois déqualifiés, implique donc aussi l'éventualité de lui «tourner le dos». Ce choix de retrait qui demeure toujours et encore marginal comporte peut-être à long terme l'élaboration de nouveaux rapports au travail, où temps de travail et temps libre se verraient réconciliés.

Doit-on pour ce faire passer par le marché de l'emploi, en subir les contraintes et posséder un bagage de compétences artisanales, techniques ou manuelles? Compétences qui à leur tour permettent d'élaborer en marge,une vie où le travail pour soi et les autres - compris comme l'univers immédiat, le réseau d'appartenance - permet de vivre, le plus souvent pauvrement mais du moins sans contrainte ni enfermement.

Ou alors une rupture avec le travail salarié présuppose-t-elle un bagage culturel - un capital, dirait Bourdieu (1979) - indispensable pour assumer une vie différente de celle du plus grand nombre? Il est impossible de répondre à ces questions mais important de souligner que les rapports au travail que vivent les jeunes ne peuvent se réduire à un simple énoncé: une désaffection réelle ou potentielle à l'égard du travail salarié.

Il est essentiel de clarifier et de dépasser ce concept. Peut-être doit-on le présenter comme un continuum qui va du refus de l'exploitation (refus d'être une pure force de travail) à la rupture complète avec l'univers du travail salarié.

Il faudrait chercher à mieux comprendre cette diversité d'expériences afin de mieux reconnaître les indices de nouveaux rapports au travail.

2.6 Les modes de vie des jeunes

Le monde de l'école et celui du travail sont déterminants dans la vie des jeunes. En ce sens, - comme en témoignent abondamment les pages précédentes - les itinéraires - marquant l'intégration ou la poursuite du «hors-jeu» social - sont multiples, diversifiés, et déterminés en grande partie par l'origine sociale et le sexe.

Les modes de vie des jeunes échappent à un modèle unique. Première variable, l'âge implique des situations contrastées. Les 15-19 ans sont majoritairement étudiants, les 25-29 ans participent à la population active. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 121-123).

2.6.1 Les formes de vie familiale

Ces situations fort différentes sont aussi présentes dans les formes de vie familiale vécues par les jeunes. Garcons ou filles, âgés de 15 ans ou de 28 ans, étudiants ou travailleurs, les rapports des jeunes à la famille et le choix du type de vie familiale sont variés.

Tableau 19: Répartition (%) des jeunes (15-24 ans) selon la situation familiale et le sexe, Québec, Canada, 1981.

	Enfant		En couple		Parent seul		Hors famille		Autre	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Québec	73.0	61,1	13,0	25.3	0,1	1,7	11,6	10,8	2,3	1.1
Canada	68.4	57.0	13.6	25,8	0,1	2,0	15.0	13,7	2,9	1.5

Source: Constitué à partir des données de Demers (1986: 4).

Les 15-24 ans vivent majoritairement (67,1%) dans leur famille d'origine. En fait, en 1981, 93.7% des 15-17 ans vivent cette situation qui ne concerne plus que 46.3% des 20-24 ans (Demers, 1986: 6).

Si la vie dans la famille d'origine est le fait d'un grand nombre, il faut souligner que cette tendance est plus massivement le fait des garçons que des filles (et augmente avec l'âge); qu'elle est plus accentuée au Québec que dans l'ensemble du Canada et qu'elle décroît très légèrement depuis une décennie.

Les jeunes femmes quittent plus tôt et en plus grand nombre le foyer familial. En ce sens leur insertion dans la vie adulte se démarque largement de celle des jeunes hommes. Nous y reviendrons.

Les jeunes Québécois demeurent plus nombreux dans la famille d'origine. Y a-t-il à ce phénomène québécois une incidence de la sévérité de la crise économique et du chômage? De même, l'impact de la crise explique-t-il la presque stabilité de la proportion de jeunes vivant chez leurs parents depuis une décennie?

Aux Etats-Unis, il semble que la tendance à quitter la famille d'origine décroît en lien avec les difficultés d'insertion: le nombre de jeunes vivant chez leurs parents augmente (Glick, Lin. 1986).

Au Canada et au Québec, les données disponibles ne permettent pas de réponse certaine mais indiquent tout au moins que les difficultés d'insertion au travail ne renversent pas la tendance à quitter au cours de la vingtaine le foyer familial, et ce, sans que cela signifie obligatoirement mariage ou travail.

Il existe une relation directe entre la fréquentation scolaire et la vie dans la famille d'origine. Vivre chez ses parents implique beaucoup plus fortement la fréquentation scolaire. Les jeunes ont une plus forte tendance à fréquenter l'école s'ils vivent dans leur famille d'origine[17]. Cependant, il n'est pas possible d'expliquer le sens de cette relation:

> Les jeunes qui demeurent au foyer sont-ils plus susceptibles de poursuivre leurs études, ou les jeunes voulant poursuivre leurs études ont-ils plus tendance à demeurer au foyer familial? Inversement, les jeunes qui ont quitté leurs parents ont-ils plus de difficulté à continuer leurs études (pour des raisons économiques par exemple), ou encore ceux qui ont abandonné leurs études sont-ils plus en mesure (à cause de leur indépendance économique par exemple) de quitter leurs parents? (Demers, 1984: 50).

Ce terrain reste donc à investiguer. Cependant il est possible d'émettre l'hypothèse que l'ensemble de ces situations se rencontre et traduit - ici encore - la multiplicité des trajectoires sociales des jeunes.

L'origine sociale conditionne - nous l'avons souligné - la fréquentation scolaire prolongée. Le fait de vivre dans une famille biparentale accentue également la tendance à la fréquentation scolaire. (Demers, 1984: 50). Les enfants de classes supérieures ont tendance à étudier plus longtemps. Ils sont également plus souvent aidés financièrement par leurs parents avec qui ils habitent en plus grand nombre. «L'installation au foyer parental est plus répandue chez les étudiants (de milieu aisé) de l'Université McGill (46.6%) que chez ceux (d'origine plus modeste) de l'U.Q.U.A.M. (24.8%).» (B.-Dandurand, 1986: 106).

Pourtant, demeurer dans la famille d'origine ne signifie pas nécessairement poursuivre un cheminement scolaire. Les jeunes assistés sociaux vivent nombreux (environ la moitié) dans leur famille d'origine.

Selon une étude du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1984a), si les jeunes assistés sociaux, qu'ils vivent ou non chez leurs parents, expriment un désir d'autonomie, celui-ci semble plus manifeste chez les filles.

> Chez les moins de 25 ans en particulier, le besoin d'autonomie nous a semblé plus important pour les filles que pour les garçons. De plus, par leur besoin d'autonomie, les

> filles semblent davantage réagir à un manque de liberté dans la famille. Ainsi les garçons demeurant chez leurs parents nous sont apparus beaucoup plus libres et autonomes dans leur famille que les filles dans la même situation. (p. 19).

Certains - même si ce phénomène semble restreint - doivent revenir chez leurs parents.

> On voit bien se profiler (...) «l'interminable adolescence»: laissés pour compte du marché du travail, ces jeunes attendent une insertion professionnelle ou matrimoniale qui devrait correspondre à leur âge biologique. Vivre dans la résidence parentale est pour eux un indicateur supplémentaire de leur non-maturité. (B.-Dandurand, 1986: 108).

Compte tenu de la fréquentation scolaire plus grande pour les jeunes issus de classes moyennes ou supérieures qui impliquent souvent un prolongement de la vie dans la famille d'origine, il semble que les jeunes de milieu ouvrier quittent plus tôt le foyer familial. En France, ce sont les jeunes ouvriers qui quittent plus tardivement la famille d'origine. Le modèle de l'insertion «classique» paraît expliquer ce phénomène:

> Il apparaît donc assez clairement que l'entrée dans la vie adulte obéit à un modèle culturel qui associe plus étroitement départ de la famille, mariage et travail en milieu ouvrier que dans les autres classes sociales. (Galland, 1984a: 81).

Qu'en est-il des jeunes Québécois? Les statistiques et les analyses disponibles ne permettent pas d'entrevoir précisément les stratégies adoptées selon la classe sociale d'origine. S'il apparaît que les jeunes de milieux populaires soient plus «précoces» (B.-Dandurand, 1986: 119), il n'est pas possible d'établir si des modèles culturels d'insertion interviennent selon les classes sociales.

Tableau 20: Proportion des jeunes de 15-24 ans vivant ailleurs que chez leurs parents selon le sexe et la résidence familiale, Québec, 1981.

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	Nombre	Proportion sur ensemble 15-24	Nombre	Proportion sur ensemble 15-24	Nombre	Proportion sur ensemble 15-24
Famille époux-se	158.170	25,6 27,3	83,250	13.3 13.4	241,420	19,4 20.3
Famille monoparentale	10.485	1.7	515	0,1	11.000	0,9
Non familiale	67.705	10.9	74,005	11.8	141,710	11.4
Total	236.360 (60%		157.770 (40%)		394.130 (100%)	

Source: (B.-Dandurand, 1986: 110).

S'il faut donc souligner que les jeunes (15-24 ans) vivent majoritairement dans la famille d'origine, deux autres phénomènes caractérisent leurs choix de vie familiale:

- même si la nuptialité est en baisse, la vie de couple (mariage ou union libre) reste le choix du plus grand nombre lorsque les jeunes quittent leurs parents (Demers, 1984: 51).

- la vie hors famille, et plus particulièrement le fait de vivre seul, sont des choix d'un nombre croissant de jeunes. Les jeunes vivant seuls «représentaient 1,8% des jeunes en 1971, 2.8% en 1976 et 4,1% en 1981» (Demers, 1984: 51). Si on ajoute à ces jeunes, ceux qui cohabitent avec d'autres dans une résidence non-familiale, ce phénomène concerne 11,4% des 15-24 ans.

Cette proportion serait sûrement plus elevée si on ajoutait le groupe des 25-29 ans puisque l'on sait que «la propension à vivre seul augmente avec l'âge.» (Demers. 1984: 51).

Les jeunes femmes représentent 60% des jeunes vivant hors de la famille d'origine. Elles vivent davantage dans un cadre familial: le plus souvent au sein d'un couple ou d'une famille biparentale mais également comme chef de famille monoparentale (tableau 20).

Cependant, ce phénomène même s'il est en hausse demeure encore marginal chez les jeunes. 1% des jeunes (15-24 ans) en fait, presque exclusivement des jeunes femmes,vivent comme chefs de famille monoparentale. Cette proportion serait cependant certainement plus importante si on ajoutait les 25-29 ans.

Les jeunes femmes, qui quittent davantage et plus tôt la famille d'origine, se marient ou vivent en union libre de façon beaucoup plus marquée que les jeunes hommes. Plusieurs d'entre elles ont également des enfants. «On oublie souvent que les femmes de moins de trente ans sont actuellement responsables de la très grande majorité des naissances au Québec». (B.-Dandurand, 1986: 113).

Par ailleurs, le fait de vivre seul ou hors famille rejoint presqu'autant de jeunes femmes que de jeunes hommes. Cependant, si on ne considère que les jeunes hors de la famille d'origine, les jeunes femmes se retrouvent pour plus des deux tiers dans une famille (ou un couple) biparentale (67%) ou monoparentale (4,4%). Moins du tiers (28.6%) dans un cadre hors famille. Les jeunes hommes choisissent presque également la vie de couple (53%) ou la vie hors famille (47%). (Demers, 1984: 50-51).

Que signifie la propension à vivre seul, phénomène marquant et en augmentation depuis une décennie? Est-elle le fait de jeunes «rejetés» du milieu familial, pour qui l'intégration au travail est difficile,

et qui ajourne la création d'une nouvelle famille? Est-on en ce sens en présence d'un groupe de jeunes plus pauvres étant entendu que l'incidence de la pauvreté augmente avec le fait de vivre hors famille (Bureau de la statistique du Québec, 1984: 103). Les jeunes assistés sociaux hors famille sont nombreux. Ils vivent souvent en cohabitation avec d'autres. (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1984a).

Par ailleurs, ces jeunes hors famille ne sont manifestement pas tous assistés sociaux ou chômeurs faiblement scolarisés ou travailleurs occasionnels. Ne peut-il pas s'agir aussi de jeunes qui retardent leur insertion familiale pour mieux vivre une période allongée de jeunesse, marquée par les études, l'absence de responsabilités d'emploi et de travail? Certains indices permettent de croire que l'on retrouve parmi ces jeunes ayant fait le choix de vivre seul, des enfants de classes moyennes ou supérieures établissant cette stratégie comme projet d'insertion à long terme. (Baker, 1984 cité par B.-Dandurand, 1986).

Encore ici, peu d'études et d'analyses permettent de tracer un portrait des jeunes hors famille. Phénomène en augmentation constante, il traverse les classes sociales, il marque un ajournement des projets de création de nouvelles familles, mais semble recouvrir des situations multiples et contrastées.

L'insertion à la vie adulte, observable par les comportements familiaux des jeunes, révèle que ceux-ci varient selon le sexe et l'origine sociale. Ils indiquent aussi que la crise du travail transforme le modèle culturel d'intégration: installation professionnelle et création d'une nouvelle famille. Cependant peu d'études permettent de cerner précisément ces phénomènes, de tracer les itinéraires d'insertion familiale et matrimoniale.

> Si les préoccupations à l'endroit des jeunes ont davantage mis l'accent sur la dégradation des conditions d'insertion à la vie professionnelle, on a souvent oublié de considérer que se dégradaient aussi pour eux les conditions d'insertion à la vie matrimoniale et familiale. On a peu étudié les effets de cette dégradation sur les modes de vie des jeunes. (B.-Dandurand, 1986: 119).

2.6.2 Quelques études qualitatives sur les modes de vie des jeunes

Les 15-29 ans, s'ils ont en commun de partager un âge biologique, ont des modes de vie conditionnés par leur situation familiale et leur insertion professionnelle. Il n'y a pas en ce sens de mode de vie de la jeunesse à opposer à un mode de vie adulte.

Fort peu d'études ont été réalisées sur ce sujet. De plus, celles qui existent sont presque exclusivement de type qualitatif. C'est donc dire qu'il est impossible de généraliser les conclusions obtenues et de tracer des portraits pour l'ensemble des 15-29 ans. Cependant ces études ont l'avantage de faire apparaître bien sûr la diversité mais aussi l'étendue des systèmes d'actions mis en oeuvre. Elles contribuent à briser entre autres l'image d'une jeunesse passive, victime impuissante d'une situation la dépassant et sur laquelle elle n'a aucune emprise. Variable selon les situations, les systèmes d'actions mis en oeuvre sont parfois restreints par les contraintes structurelles de classes et de statuts. Cependant, les marges de manoeuvre - aussi réduites soient-elles - existent le plus souvent.

Jacques Lazure (1986) a publié récemment les premières conclusions d'une recherche réalisée dans le quartier du Plateau Mont-Royal sur les modes de vie des jeunes. Il dégage six modes de vie différents. Il distingue d'abord des jeunes qui acceptent la société adulte par un mode de vie de l'intégration: des jeunes qui refusent cette société par des modes de vie de la lutte sociale, de la marginalisation «autonomisante» ou de la délinquance; et enfin des jeunes qui se mettent

ou sont mis en retrait de la société par des modes de vie de la recherche du plaisir ou de la «victimisation» sociale. (Lazure, 1986: 46-47).

Même si elle ne concerne qu'une soixantaine de jeunes, cette recherche illustre les inégalités traduites par les multiples statistiques précédemment présentées. Elle permet de souligner ce qui relève du sens commun mais que l'on a parfois tendance à oublier. Une bonne partie des jeunes s'intègre bon an ou mal an à la société adulte: que ce soit par le mariage (pour les filles) ou le travail (pour les plus scolarisés).

Elle rejoint aussi d'autres études qui tentent d'appréhender les caractéristiques de la jeunesse actuelle. Jean-François René (1986) traite de ce que Lazure (1986) nomme le mode de vie de la marginalisation «autonomisante». Jean-François René (1986) émet l'hypothèse que les luttes des jeunes, leurs résistances à la société adulte s'expriment davantage actuellement dans le quotidien de leur vie plutôt que dans des luttes militantes.

> A la place du flambeau, la lampe de poche. Bien sûr, c'est moins romantique. Mais convenons que c'est beaucoup plus pratique comme outil de survie. (...) Souci de soi, réseaux d'entraide, enclaves créatrices, transgressions et déviances; autant de façon d'inscrire sa dissidence, de résister par le refus, le conformisme, la débrouille ou l'expérimentation alternative. Jeunesse à double face, qui se conforme un jour pour mieux se rebiffer le lendemain. (René, 1986: 139).

Des résistances au quotidien, de la «débrouille», de l'entraide et des pratiques alternatives, voilà qui traduit certainement les modes de vie de certains jeunes. Il faut cependant éviter les généralisations abusives. Si la jeunesse de 1986 n'est pas unanimement victime, elle n'est pas non plus inscrite en totalité dans une «socialité de l'ombre».

Il est en tout cas certain que des jeunes vivent un mode de vie de la «victimisation» sociale. (Lazure, 1986). Pensons aux jeunes itinérants, souvent sans revenu puisque sans toit et qui trouvent difficilement abri ou aide d'urgence.

Un portrait de ces jeunes «victimes» a été tracé grâce à une recherche du C.S.S.M.M.: Jeunes sans avenir: propos et confidences. (Michelena, 1983). Ces jeunes cumulent différents «handicaps»:

> Ils proviennent majoritairement des classes socio-économiques les plus faibles et résident dans des secteurs socio-économiquement faibles; ils ne travaillent pas, et quand ils le font, ils occupent des emplois précaires. Ils vivent dans les milieux où le tissu social n'offre presque pas de support matériel et moral; ils ne possèdent pas les qualifications scolaires et professionnelles essentielles à leur intégration au marché du travail. (Michelena, 1983: 81).

Ces jeunes ont le plus souvent connu dès leur enfance services sociaux, foyers d'accueil, etc... Compte tenu de la presque impossibilité de s'insérer au marché du travail, plusieurs sont inscrits dans un processus de «clochardisation». «Pour la majorité de ces jeunes, l'absence d'emploi régulier depuis leur départ prématuré de l'école les rend de plus en plus marginaux et aliénés, itinérants et sans domicile fixe.» (Michelena, 1983: 80).

Ils ont été rejoints parce qu'ils venaient solliciter toit ou argent sans que le C.S.S. puisse les aider. Ils constituent pourtant, selon Michelena (1983), «un nouveau type de clientèle en besoin de protection sociale.» (p. 82).

La jeunesse - comme en témoigne ce chapitre - est donc une catégorie sociale construite. Si un «problème» touche l'ensemble des jeunes, c'est celui de la crise du travail. Cependant tous n'y font pas face de la même façon, ni n'en subissent les mêmes effets puisque tous ne

partagent pas les mêmes «armes»: le capital familial et le capital scolaire sont inégalement distribués. S'il existe un «problème» de la jeunesse, il doit être recherché du côté des jeunes marginalisés, des jeunes les plus défavorisés par l'origine sociale et l'absence de formation scolaire, ces jeunes qui pour une part vivent un processus de «ciochardisation».

Notes

1 «Si on se fie aux dernières statitiques à ce sujet, le taux d'accès à l'enseignement collégial pour une cohorte serait de 56%» (Dandurand, 1986: 218).

2 149.062 sont âgés de 15 à 24 ans. 8.663 sont âgés de 25 ans et plus. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 22).

3 Pierre Dandurand (1986) cite plusieurs de ces études.

4 11.2% sont inscrits aux deuxième et troisième cylces. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 25).

5 On attribue ce phénomène entre autres à des programmes de formation professionnelle en lien direct avec l'entreprise privée.

6 Ceux qui «ont abandonné très tôt l'école, appartiennent à des familles économiquement faibles, minoritaires ou immigrées, ou bien défavorisées sur le plan de l'éducation et qui vivent en marge de la société». (O.C.D.E., 1985: 7).

7 Même si de nombreux auteurs - Fortin (1986), Lemelin (1986), Bellemare, Poulin-Simon (1986) - constatent ce phénomène, on retrouve des données contraires dans un document du Bureau de la statistique du Québec (1986: 116).

8 Cette hausse générale de la durée moyenne du chômage est attribuable à la hausse importante de la durée moyenne du chômage pour les 45 ans et plus. (Ministère de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, 1986: 20).

9 Paul Osterman (1980) constate le même phénomène.

10 Un article de Dominique Dupré (1982), Du déclassement à la revendication de vivre autrement, traité de cette problématique.

11 Pour l'ensemble de la clientèle, on retrouve 67% d'aptes au travail en 1985. (Bellemare, Poulin-Simon, 1986: 247).

12 «Ce taux est égal au nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un groupe d'âge sur la population de ce groupe d'âge.» Il s'agit d'un taux indicateur puisque le nombre de bénéficiaires est celui de 1985 et la population totale du sous-groupe provient du recensement de 1981. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 56).

13 23.2% moins de six mois, 21,6% de six à douze mois, 22,3% de un à deux ans, selon des données de mars 1985. (Bureau de la statistique du Québec, 1986: 58).

14 D'autres auteurs, par exemple Brossard, Simard (1986: 47) indiquent une proportion moindre. En effet, ils n'incluent pas comme composante du secteur tertiaire, les transports et les communications.

15 «Si l'on regroupe les sous-secteurs du commerce au détail et des services (...), ils absorbaient en 1981 plus du tiers des travailleurs du tertiaire et 60% de leur main-d'oeuvre salariée était composée d'employés occasionnels et à temps partiel comparativement à 50% pour l'ensemble de l'économie. (Brossard, Simard, 1986: 47).

16 Autrement (1979); Louis Galland (1979); Grell (1985); Panet-Raymond et al. (1985); ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (1984a); St-Pierre (1982).

17 «En 1981, 80,2% des 15-17 ans et 38,8% des 20-24 ans vivant au foyer parental fréquentaient encore l'école alors que ces pourcentages n'étaient respectivement que de 64,4% et 20,1% chez les jeunes qui n'y vivaient pas» (Demers, 1984: 50).

Chapitre 3: La politique sociale jeunesse

On peut définir l'intervention de l'Etat envers la jeunesse selon trois axes principaux: travail/non travail, formation scolaire et professionnelle, gestion des risques (Deniger, 1985).

Compte tenu de notre objet d'analyse, nous ne retiendrons que les deux premiers, même si dans le troisième, l'intervention de l'Etat est très développée. Construit autour de la loi de protection de la jeunesse et de la loi fédérale sur les jeunes contrevenants, l'axe de la gestion des risques s'adresse aux jeunes déviants ou en besoin de protection sociale. Il s'agit donc d'un axe d'intervention concernant une population «à risque», bien ciblée qui déborde du cadre de notre analyse étant donné notre mandat centré sur les questions: jeunesse et travail.

3.1 Axe de la formation scolaire et professionnelle

Outre l'axe de la gestion des risques, les premières interventions étatiques envers la jeunesse se sont traduites par des politiques scolaires. Très tard au Québec, en 1943, on a légiféré sur la fréquentation scolaire obligatoire. Presque simultanément est apparu le ministère de la Jeunesse et du Bien-être social. Ce Ministère administre ce qui concerne la jeunesse, lois, mesures et institutions d'assistance. Il a, en outre, un mandat touchant la formation professionnelle des jeunes. (Linteau, Durocher, Robert, Ricard, 1986: 317).

Il faut attendre les années soixante pour que soit établi un ministère de l'Education et qu'à la suite du Rapport Parent (1966), soit introduite une vaste réforme du système éducatif. La mise sur pied d'un réseau de polyvalentes et de C.E.G.E.P. permet de mieux coordonner l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. Depuis vingt ans, l'enseignement secondaire s'est généralisé. Rappelons qu'en 1961, l'indice de rétention des jeunes jusqu'à la fin du secondaire n'était que de 24,2%, il s'établit à 84,9% en 1980-1981. (Dandurand, 1986: 236).

Cependant, l'enseignement professionnel demeure toujours le «parent pauvre» du système, particulièrement au secondaire: certains auteurs le qualifient de «tiers monde» scolaire (Dandurand, 1986: 217). Une réforme de l'enseignement professionnel est actuellement en cours. Vers quoi se dirige-t-on? Plusieurs souhaitent l'introduction de formule d'apprentissage en alternance: école-entreprise. Certains pays ont obtenu à cet égard des résultats probants: le Danemark, l'Allemagne ont beaucoup développé une meilleure intégration entre formation professionnelle scolaire et apprentissage sur les lieux mêmes du travail. Le chômage des jeunes est dans ces pays beaucoup moindre bien qu'à la hausse. Cependant, en Allemagne, particulièrement, on assiste depuis le début de la décennie à une pénurie de contrats d'apprentissage[1]. En ce sens, une formation professionnelle plus adéquate est essentielle mais ne peut à, elle seule, enrayer la crise du travail.

3.2 L'axe travail/non-travail

C'est le gouvernement fédéral qui, le premier, s'interroge sur la problématique jeunesse dans un rapport commandé par le Secrétariat d'Etat, «C'est parti..» déposé par le Comité jeunesse en 1971. La question du travail y est longuement abordée. Déjà, en 1971, le problème du chômage préoccupe fortement les auteurs du rapport qui examinent également les interventions des gouvernements touchant la jeunesse et recommandent l'établissement de divers programmes et mesures visant le plein emploi. Ces recommandations ne seront pas toutes mises en application. Mais dès le début des années soixante-dix, le gouvernement fédéral intervient dans le champ de l'emploi des jeunes par le biais de programmes temporaires de création d'emplois. Même si l'action fédérale s'intensifie à la fin de la décennie, dès le début des années soixante-dix, les jeunes font partie des groupes cibles identifiés par Emploi et Immigration. (Guérin, 1986: 19).

Par ailleurs, au cours des années soixante-dix, à la faveur des difficultés économiques croissantes, de l'augmentation fulgurante des coûts des politiques de transferts, le gouvernement fédéral apporte des transformations successives à la loi de l'assurance-chômage. On assiste à un resserrement des règles d'attribution en 1975, 1978 après les libéralisations de la loi de 1971. (Duchastel, 1982). Ces transformations visent essentiellement un ajustement de cette législation aux impératifs du marché du travail.

> Essentiellement, la stratégie de sécurité du revenu vise à articuler de plus près les interventions de l'Etat aux lois du marché. Sous prétexte que les programmes gouvernementaux auraient induit une certaine paresse ou un manque d'initiative chez les bénéficiaires et que leurs effets n'auraient pas contribué à rétablir les injustices sociales (...) on repense les programmes sociaux en fonction prioritairement de l'incitation au travail. (Duchastel, 1982: 171).

Ces nouvelles mesures modifient les règles d'attribution des prestations de chômage en les restreignant, pour les travailleurs à temps partiel et/ou ayant de courtes périodes de travail. Elles touchent particulièrement les jeunes. «Le changement de politique qui a sans doute le plus touché les jeunes concerne les réformes au programme d'assurance-chômage de 1975 et 1978». (Duchastel, 1982: 171).

Ces nouvelles mesures, conjuguées à la montée du chômage entraînent, au niveau québécois, l'augmentation des jeunes aptes au travail qui doivent demander des prestations d'aide sociale.

En 1979, le Ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Lévesque, Denis Lazure, explique ainsi la situation dans une entrevue au journal La Presse:

> Le gouvernement (fédéral) a réduit sa participation financière dans plusieurs programmes sociaux, comme celui des allocations familiales et de l'assurance-chômage, ce qui occasionne des déboursés additionnels importants

> pour les provinces (...). Les modifications apportées par le fédéral au programme de l'assurance-chômage ont entraîné jusqu'à présent pour le Québec un accroissement de 40 $ millions de frais d'aide sociale. (La Presse, 1979, cité par Deniger, 1985: 160).

Au tournant des années quatre-vingts, l'Etat québécois va chercher, par différents moyens à enrayer cet accroissement des coûts.

Progressivement, par différentes mesures de modifications à la loi, par l'élaboration de programme, l'Etat québécois, en regard d'abord de la population jeune, infléchit la loi d'aide sociale, en transforme les fondements pour en faire une politique d'incitation au travail[2].

En ce sens, différentes mesures permettent de garantir un revenu minimum tout en ayant comme objectif fondamental une intégration ou une réintégration à l'emploi régulier. Le gouvernement québécois s'est toujours opposé à accorder la parité des prestations aux moins de 30 ans. On vise plutôt, qu'il s'agisse du gouvernement péquiste dans le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers (Ministère des Finances, 1984) ou du gouvernement libéral dans la réforme envisagée par le ministre Paradis, à étendre à l'ensemble des assistés sociaux la distinction existant chez les moins de 30 ans entre aptes et inaptes.

Différents programmes ont donc été élaborés - retour à l'école, stages en entreprises, travaux communautaires - qui permettent aux jeunes de toucher une prestation augmentée et qui visent une intégration future au marché régulier de l'emploi par l'acquisition de formation et d'expérience. Ces programmes n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. (Mathurin, 1986). Ces programmes résultent d'un double constat de la part de l'Etat: d'une part l'échec des programmes de création d'emplois temporaires qui ne font qu'intercaler une période de prestations de chômage entre un travail temporaire et un retour à l'aide sociale; d'autre part, le manque de formation de nombreux jeunes, que ce soit par absence d'une scolarisation minimale ou absence d'expérience de travail.

Ces programmes, en particulier les stages en entreprise ne semblent pas donner de résultats probants. (Mathurin, 1986).

> Malgré son aspect novateur et son image beaucoup mieux articulée et adaptée à la conjoncture actuelle, la nouvelle «stratégie» de l'Etat ne contribue qu'à redéployer la trajectoire de relégation, en lui donnant une autre forme, une nouvelle articulation, qui intègre des éléments de la problématique jeunesse, comme le faible niveau de scolarité et le manque d'expérience pratique, qui débordent du cadre restreint de la création d'emplois. (Deniger, 1985: 98).

La politique sociale jeunesse s'articule donc autour d'une politique d'emploi et développe quelques stratégies du côté de la formation de la main-d'oeuvre.

Pourtant cette politique sociale jeunesse s'élabore au moment où l'Etat-Providence en crise redéfinit son rôle. Ceci se traduit dans les programmes mis en place, - programmes de types néo-libéraux - par un appel à l'entreprise privée et à l'effort individuel des jeunes. Deux programmes du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu en portent la marque: Groupe de soutien aux initiatives jeunesse et Jeunes promoteurs qui visent à aider les jeunes à créer leur propre entreprise. La Ministre d'alors, expliquait la raison d'être de ces programmes:

> Le gouvernement n'a pas les moyens d'être seul et unique responsable des problèmes des jeunes sans emploi. C'est pourquoi il mise sur des initiatives de la part d'entreprises et d'organismes jeunesse afin que nous arrivions ensemble à redonner à toute une génération confiance en l'avenir. (Garneau, 1985: 2).

Même si l'on tente depuis quelques années de diversifier les mesures d'aide aux jeunes en chômage, si l'on met davantage l'accent sur la formation, des constats récents démontrent que les politiques étatiques se trompent parfois de cibles et ne sont pas toujours efficaces. Les programmes sont souvent développés de façon assez anarchique, sans véritable concertation fédérale-provinciale, naissent et disparaissent de façon telle que même les intervenants directement concernés ne s'y trouvent pas. (Guérin, 1986: 59).

Au Québec, presque tous les programmes s'adressent aux jeunes assistés sociaux. Ils sont,bien sûr,une «population» particulièrement touchée par le chômage. Mais on laisse ainsi en plan, tous ceux qui n'ont aucun revenu et évidemment pas de travail. Ces jeunes ne peuvent, par exemple, bénéficier des services d'organismes de réintégration au travail.

> Dernièrement, avec le resserrement des critères du programme des Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), le Bureau de consultation jeunesse (B.C.J.) a dû fermer les portes de deux de ses points de services spécialisés dans la problématique du travail et du non-travail. (Soumis, 1986).

En fait les organismes financés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, doivent maintenant privilégier la clientèle des jeunes assistés sociaux. Pour des groupes tels «Elan Laval» ou «L'atelier travail jeunesse» de Longueuil, cela signifie exclure la moitié des jeunes participants, ceux-ci vivant sans aucune prestation. En ce sens, selon le Bureau de consultation jeunesse (B.C.J.):

> Les programmes gouvernementaux ignorent la réalité de 50,000 jeunes québécois qui vivent hors système en deça des prestations d'aide sociale. (Soumis, 1986).

Par ailleurs, le rapport du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse (1986) pose sur la problématique jeunesse un constat sévère en insistant sur la transition école/travail:

> Des programmes d'études et de formation inadéquats ainsi que la forte concurrence pour les rares emplois disponibles sont autant d'obstacles auxquels se heurtent les jeunes à la recherche d'un emploi. (p. 114).

Le Comité sénatorial recommande diverses mesures visant à combattre le chômage des jeunes: partage du travail, encouragement à «l'entrepreneurship» mais surtout formation professionnelle par le biais de programmes études/travail et de stages en entreprises.

Cependant, répétons-le, agir sur l'amélioration de la formation professionnelle ne peut enrayer seul le niveau du chômage.

> Agissant uniquement sur l'offre de main-d'oeuvre, le perfectionnement pourrait simplement aboutir au remplacement d'un groupe de jeunes travailleurs par un autre groupe de travailleurs plus qualifiés. (Ross. 1984: 26).

Compte tenu de la crise du travail, les interventions de l'Etat envers la jeunesse - jusqu'ici peu efficaces - doivent être réorientées, diversifiées et s'appuyer sur la concertation des principaux agents économiques. Nous établissons donc en conclusion quelques jalons de ce que devraient être les réponses institutionnelles face à la problématique jeunesse.

3.3 L'intervention des services sociaux

Si on exclut le champ d'application de la loi 24, les services sociaux n'ont jamais consacré beaucoup de ressources à l'intervention auprès de la jeunesse.

Déjà, le rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (1972), reprenant à son compte les constatations d'un rapport anglais antérieur (Rapport Seebohm), remarquait:

> Nous n'avons pu approfondir suffisamment l'organisation des services destinés aux jeunes et, en conséquence, nous ne formulons aucune recommandation précise à leur égard. Cette lacune ne résulte pas d'un manque d'intérêt pour ces services car il est clair qu'ils sont essentiels et qu'ils doivent être développés de toute urgence.
>
> Analyser les déficiences et élaborer des recommandations soulèvent ici des difficultés attribuables, en partie du moins, à la complexité même des services nécessaires pour répondre aux besoins de la jeunesse. (p. 88).

La Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (1972) constate au moment des audiences publiques une certaine désaffection pour les services institutionnels mais une volonté des jeunes de s'organiser eux-mêmes (p. 88). En fait, les jeunes «préfèrent s'organiser eux-mêmes»plutôt que «se laisser organiser» (p. 90). Sauf quelques expériences intéressantes - telles le Bureau de consultation jeunesse, etc. - la Commission (1972) souligne:

> Les services sociaux actuels (...) doivent (...) avouer leur insuffisance et leur inadéquation. Pour emprunter une expression chère aux jeunes, ils semblent «avoir manqué le bateau.» (p. 91).

Ce constat d'inadéquation des services à la jeunesse posé dans les années '70 semble être toujours valable en 1986. Le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse (1986) pose un jugement sévère sur l'ensemble des institutions sociales en rapport à la jeunesse:

> Manifestement, les institutions clés de notre structure sociale n'ont pas bien servi la jeunesse. Le problème ne disparaîtra pas avec la résorption de l'explosion démographique, ni même avec le plein-emploi, si jamais cet objectif fort louable se réalise. (p. 11).

Il s'agit ici d'un constat qui s'étend à l'ensemble des institutions sociales, donc entre autres,autant à l'école qu'aux services sociaux. A cet égard, le Comité sénatorial (1986) reconnaît le travail effectué - tant par les travailleurs sociaux que par les organismes jeunesse - mais a constaté que celui-ci ne couvre pas l'ensemble des problèmes des jeunes compte tenu des impacts de la crise du travail.

> Dans l'ensemble, la qualité des services sociaux et de santé reste élevée à un coût relativement faible (...) mais, semble-t-il, trop peu de services spéciaux sont assurés aux jeunes de 15-24 ans, alors que nous avons les moyens d'engager à cet égard des dépenses plus importantes. (Comité sénatorial spécial sur la jeunesse, 1986: 12).

Ces différents problèmes (itinérance, drogue, etc...) constituent selon le Comité sénatorial (1986), des champs d'interventions prioritaires pour les organismes de services sociaux et les associations volontaires. A ce chapitre, le Comité sénatorial (1986) croit essentiel l'implication des jeunes eux-mêmes:

> Dans une large mesure, nous croyons fermement que plus il y aura de jeunes qui aideront leurs semblables au moyen de services de parrainnage et de conseils, plus ils pourront contribuer efficacement à traiter les problèmes de drogue, d'alcool et de mésentente familiale en offrant des modèles accessibles et réalistes. (p. 12).

Déjà la Commission sur la santé et le bien-être social (1972) posait le constat de jeunes qui préfèrent «s'organiser» eux-mêmes. Le Comité sénatorial (1986) traduit une réalité semblable. Il semble que les jeunes se retrouvent plus aisément dans des structures peu institutionnalisées sur lesquelles ils peuvent avoir prise. Certains, il est clair, refusent en tout cas presque toutes formes de services: «La plupart des jeunes vivant plus ou moins dans la rue sont dans cette situation.» (René, 1986: 125).

Si l'absence de connaissances des ressources offertes explique en partie ce phénomène, il faut y voir selon les responsables du Bureau de consultation jeunesse d'abord un refus de l'aide institutionnelle.

> (Ces jeunes) sentent tout de suite le piège, habitués qu'ils sont à la subtile inertie des services sociaux officiels. Leurs expériences antérieures sont là pour le leur rappeler. On finit par estimer que, malgré la triste précarité de sa propre vie, il vaut mieux s'organiser autrement que d'être balloté comme par le passé. On croit, et souvent avec raison, trouver dans la marginalité plus de réconfort que nulle part ailleurs. (Cité par René, 1986: 125).

Une étude réalisée pour le D.S.C. du Centre hospitalier de l'Université Laval (1985) auprès d'intervenants jeunesse, souligne les difficultés que rencontrent les jeunes face aux services institutionnels. «Les adolescents se sentent perdus devant tant de bureaucratie et d'anonymat et préfèrent souvent laisser tomber plutôt que d'entreprendre des démarches.» (Ayotte, 1986: 22). Les souhaits exprimés par les intervenants témoignent de la conscience qu'ils ont des limites des services offerts.

En ce sens, si dans l'ensemble, le réseau des services sociaux répond peu aux besoins des jeunes, des interrogations et des remises en question témoignent d'une volonté de transformer les pratiques existantes.

Le réseau des C.L.S.C. est probablement le lieu où les réflexions sont les plus poussées. Au printemps 1985, la Fédération des C.L.S.C. organise un colloque portant sur «Le chômage chez les jeunes». Diverses expériences[3] mises sur pied surtout dans des régions périphériques témoignent de la possibilité pour un C.L.S.C. de travailler concrètement au coeur de cette problématique du chômage chez les jeunes.

Cependant une recherche en cours menée par Jocelyne Lamoureux et Frédéric Lesemann[4] - dans le cadre de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Commission Rochon) - montre que l'intervention jeunesse dans les C.L.S.C. de la région montréalaise est d'abord et avant tout médicale et clinique. Dans plusieurs cas, les «café-rencontre» ont cédé la place à des interventions «nursing»: avortement, contraception, informations sur l'hygiène sexuelle, l'usage des drogues ou encore clinique M.T.S. (maladies transmises sexuellement).

En ce sens, comme nous le verrons en conclusion, il est certain que dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes sans-emploi, ce ne sont pas les services sociaux qui occupent le champ. Les groupes communautaires et associations volontaires occupent - peut-être plus qu'ailleurs - une place prépondérante.

Notes

1 Selon Gyorgy Szell, professeur titulaire en sociologie de la faculté des sciences sociales de l'Université d'Osnabruck (R.F.A.), lors d'un séminaire de sociologie à l'Université de Montréal en novembre 1986.

2 Si l'on s'en tient à la législation elle-même et à l'esprit qui a présidé à son élaboration, la loi d'aide sociale est une mesure de dernier recours. Elle n'a pas été d'abord établie pour les aptes au travail.

3 Ces interventions sont multiples: constitution d'un réseau d'entraide pour jeunes chômeurs dans le Bas du fleuve; une recherche et des ateliers de réflexion avec de jeunes chômeurs au C.L.S.C. Châteauguay; un service d'aide à l'emploi au C.L.S.C. Basse-Ville de Québec; ou encore une aide à la création d'un centre communautaire pour jeunes sans emploi par le C.L.S.C. de Hull. (Les dossiers de Fédé-express, 1985).

4 Cette recherche, Les filières de services, sera terminée en mars 1987.

Conclusion: Réponses institutionnelles et dynamiques sociales

. Etablir la priorité de l'emploi

Cette synthèse dirigée des connaissances permet de mieux saisir la catégorie sociale jeunesse en lien avec la crise du travail.

On ne peut pas analyser et comprendre les problèmes des jeunes indépendamment de cette crise du travail. En ce sens, comme nous l'avons souligné à la suite de plusieurs auteurs, le problème central n'est pas le problème d'une catégorie sociale - les jeunes - mais celui - consécutif de la crise du travail - de l'emploi ou plus exactement celui d'une pénurie d'emploi. Les jeunes sont particulièrement - mais non exclusivement - touchés par la réorganisation actuelle du marché du travail. En ce sens, des solutions au taux de chômage élevé qu'ils connaissent passent par la création d'emploi. Seule solution qui s'applique à tous ceux et celles pour qui le chômage constitue une réalité - un espace de vie (Grell, 1985) - avec laquelle il faut de plus en plus souvent composer. Répercussions de l'introduction de nouvelles technologies, fermetures d'usines, désertion par des investisseurs de certaines régions en déclin, il s'agit toujours de quelques facettes d'un marché du travail où perdurent les possibilités d'un chômage élevé et souvent de longue durée.

Au coeur de la question jeunesse, il faut donc situer l'emploi et son corollaire obligé le droit à l'emploi. Dans nos sociétés, le travail n'est pas que facteur de profits, de rentabilité et donc d'exploitation mais il est aussi promesse de réalisation et d'autoproduction de soi-même, occasion privilégiée de constitution d'un réseau social. Il demeure - nous l'avons vu dans l'examen des rapports au travail - un mode prépondérant d'insertion sociale et constitue le moyen par excellence de s'assurer un revenu décent.

En ce sens, le plein-emploi doit être un objectif recherché par les gouvernements tant canadien que québécois. Le droit à l'emploi doit se concevoir dans la perspective de la mise sur pied d'une politique permettant l'application de ce droit. Le plein emploi est une responsabilité de l'Etat. Il faut donc, d'un point de vue social, réaffirmer que l'emploi ne peut être qu'une variable d'ajustement. Les politiques - ou l'absence de politique - mises en oeuvre actuellement sont à l'opposé d'une politique de plein emploi. Actuellement, dans la stratégie économique, l'emploi est une variable qui s'ajuste à la croissance économique: le marché, s'il est en expansion, fournira des emplois en plus grand nombre.

> Cette stratégie accepte le fait que le taux de chômage se maintienne à des niveaux très élevés. Ses protagonistes, qui ne prévoient pas d'amélioration automatique de la situation de l'emploi pour les années à venir, proposent de retenir principalement comme objectif prioritaire de la stratégie économique canadienne la croissance économique, plutôt que le plein emploi. Selon eux, un niveau d'emploi suffisant découle automatiquement d'une croissance économique stable. (Bellemare, Poulin-Simon, 1986: 29).

Maintenir une telle stratégie économique entraîne nécessairement la perdurance de taux de chômage élevé, la poursuite de la dualisation du marché du travail avec l'augmentation de l'emploi précaire; phénomène qui - est-il besoin de le rappeler - touche avec acuité les jeunes.

Ainsi, compte tenu du droit à l'emploi, de la signification importante que conserve le travail pour les jeunes, socialement, il nous faut appuyer les pressions visant l'établissement d'une politique de plein emploi. Une telle politique ne peut viser dans le contexte du marché du travail des années '80 à offrir de l'emploi à plein temps pour tous. En 1986, une politique du plein emploi devrait cependant placer l'emploi au coeur des interventions économiquesde l'Etat: concrètement, cela peut signifier une politique de partage du travail,

une meilleure protection des travailleurs occasionnels et à temps partiel... etc.

Nous verrons dans les pages suivantes des pistes de réponses institutionnelles possibles mais fondamentalement la résolution de la «question jeunesse» en regard de la crise du travail passe par l'établissement de la priorité à l'emploi dans les interventions de l'Etat.

. Aide sociale et travail

La catégorie sociale jeunesse est la plus explicitement rattachée à la problématique travail/non travail, la plus touchée par la crise. Cela se manifeste entre autres par le nombre élevé de jeunes assistés sociaux aptes au travail. Doit-on rappeler que ces jeunes aptes à l'emploi représentent près de 80% des moins de 30 ans bénéficiaires de l'aide sociale, groupe qui constitue lui-même 41,6% de la clientèle totale en 1985.

L'aide sociale est au centre des réformes envisagées par l'actuel gouvernement québécois, concernant la sécurité du revenu. Depuis le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers (Ministère des Finances, 1984) la distinction entre les aptes et les inaptes à l'emploi, les moyens envisagés pour hausser «l'employabilité» des aptes et favoriser le retour au travail sont au coeur du débat.

Nous estimons que le principe de rattacher l'octroi des prestations à une forme de contribution de travail est légitime. En effet, cette orientation oblige l'Etat à prendre en compte l'absence de travail disponible pour une partie importante de la jeunesse. En outre, le travail est fondamentalement une occasion d'insertion dans la société et de réalisation de soi. Il constitue en ce sens un mécanisme essentiel de lutte contre les processus de marginalisation dont sont victimes les jeunes; particulièrement ceux pour qui la présence à l'aide sociale se prolonge entraînant une exclusion permanente du travail.

C'est dans la mesure, cependant, où l'Etat garantira activement des conditions de travail et de rémunération décentes et non-discriminatoires[1] que l'obligation de travail devient légitime.

Des mesures de réinsertion ne peuvent se concevoir - et particulièrement les stages en entreprise - sans au préalable une concertation tripartite - Patronat - Syndicats - Etat. Il est impératif de ne pas offrir un travail éphémère, un simulacre de formation ou encore de pervertir un stage de formation en emploi au rabais[2]. Des mesures de réinsertion doivent donc garantir une certaine durée du travail.

C'est dans la mesure où des services matériels- tels des garderies pour jeunes enfants et services post-scolaires - sont accessibles et où l'accès à l'emploi est soutenu par des services de préparation à l'emploi, d'orientation professionnelle, d'accompagnement et de support psycho-social que de telles politiques de réinsertion sont souhaitables.

Enfin le système de prestations doit autoriser la conservation des gains reliés au travail pendant une période de transition entre l'aide sociale et l'autonomie de travail. Les mesures proposées à ce sujet dans le Livre blanc sur la fiscalité des partituliers (Ministère des Finances, 1984) sont à retenir. De même, il est impératif de poursuivre la réforme de la fiscalité afin que les petits salariés reçoivent un traitement équitable à ce chapitre.

Ces conditions et garanties constituent, à notre avis, des préalables indispensables à l'établissement d'un lien étroit entre l'octroi de l'aide sociale et la contribution de travail. Mise sur pied en ce sens, elle constitue une mesure souhaitable et une réponse à la marginalisation d'une partie de la jeunesse.

. La formation professionnelle

L'insertion au travail est fonction de la scolarisation. Les jeunes pour qui les perspectives d'avenir se traduisent par un chômage de longue durée, la précarité de l'emploi et la dépendance des prestations gouvernementales sont peu scolarisés.

L'échec scolaire - sous-jacent dans l'abandon scolaire, la non-obtention du diplôme secondaire, le secondaire professionnel - est le révélateur de dimensions sociales beaucoup plus larges que la simple problématique de la scolarisation. En ce sens, une politique de formation professionnelle doit dépasser une politique scolaire visant l'obtention du diplôme secondaire.

D'une part, un diplôme secondaire - général ou professionnel - ne donne pas, comme nous l'avons vu, des garanties sérieuses d'échapper au chômage. Tout le secteur de la formation professionnelle doit être réexaminé en développant des possibilités accrues de formation en alternance: école - entreprise. Plusieurs rapports[3] ont élaboré à cet égard des recommandations qui devraient être rapidement traduites en politiques d'interventions. Il faut souhaiter en ce sens que la réforme du secteur secondaire professionnel annoncée par le ministère de l'Education du Québec s'inspire de ces nombreuses pistes de solutions.

Cependant, l'échec scolaire relève d'une histoire sociale, éducative, familiale, culturelle, économique. Les inégalités dans le système scolaire ne révèlent que les inégalités sociales fondamentales d'origine sociale et de sexe. Lutter contre l'échec scolaire demande donc plus qu'une simple réinsertion de jeunes dans un milieu scolaire semblable à celui qu'ils ont abandonné[4]. En ce sens, une politique de retour à l'école exige un soutien psycho-social beaucoup plus large que celui offert par une stricte démarche de scolarisation. L'expérience de

nombreux groupes communautaires d'alphabétisation[5] qui ont des résultats étonnants parce qu'ils n'ont pas une approche uniquement scolaire devraient inspirer des interventions.

. Les groupes communautaires

Dans l'axe travail/non travail qui concerne fondamentalement les jeunes, le champ jeunesse est occupé d'abord par des groupes communautaires et non par les organismes gouvernementaux - centres d'emploi du Canada ou du Québec, services sociaux, etc.

Les interventions dans ce secteur révèlent l'importance de la dynamique communautaire. De très nombreux groupes[6] - certains existant depuis une dizaine d'années - ont développé programmes et techniques visant à outiller les jeunes à intégrer le marché du travail. Plus récemment, des organismes se sont constitués visant à offrir à des jeunes une aide technique pour la création de petites entreprises[7].

La majorité de ces groupes offrent des sessions de formation à la recherche d'emploi, des possibilités de stages, du counselling individuel et de l'orientation professionnelle.

Les jeunes rejoints sont sans travail, chômeurs ou assistés sociaux. Ils doivent avoir quitté l'école depuis un certain temps - entre six mois et un an -.

Plusieurs groupes offrent aux jeunes une allocation de formation, de quelques dollars par jour à l'équivalent du salaire minimum.

La durée des sessions de formation est variable: de quelques semaines à quelques mois. Les jeunes participants peuvent garder des liens avec l'organisme, contacter les animateurs au besoin après la fin de leur stage: de même les organismes offrent un suivi à l'emploi afin

d'assurer une insertion durable sur le marché du travail. Les résultats obtenus sont très satisfaisants: les taux de placement sont très élevés - plus de 75% des jeunes rejoints - et concernent des emplois souvent de longue durée.

Les méthodes d'intervention sont semblables. On utilise beaucoup les techniques de groupe, les techniques de recherche d'emploi, les stages en entreprises. Selon la durée, la formation déborde plus largement des cadres stricts de la recherche d'emploi. On peut alors inclure une formation professionnelle spécifique et accentuer le counselling individuel ou de groupe. Ces derniers organismes sont peu nombreux et en général plus anciens[8]. Ils se sont développés à une époque où le financement était plus facilement disponible et ont aussi élaboré un programme éprouvé leur permettant de faire maintenant état de solides réalisations. En effet, une formation de longue durée (plusieurs mois) demande un financement important qu'il est difficile d'obtenir actuellement pour des organismes nouveaux.

Ces divers groupes de retour à l'emploi sont financés par le gouvernement fédéral[9] ou par le gouvernement provincial[10]. Le gouvernement québécois s'est impliqué plus récemment dans le financement de ces organismes. Ce nouveau type de subvention s'inscrit dans la stratégie de l'Etat québécois de remettre au travail les assistés sociaux. Les groupes ainsi subventionnés doivent donc accepter en priorité - voire exclusivement - de jeunes assistés sociaux.

Gilles Guérin (1986), à ce sujet, pose un constat qui concerne tant les gouvernements québécois que canadien:

> La multiplication de ces organismes d'aide aux jeunes est actuellement limitée par la contrainte qui leur est imposée (dans le cadre du financement gouvernemental) de n'aider que les jeunes référés par les Centres gou-

> vernementaux (CTQ et CEC). (...) Pour certains jeunes, l'organisme du milieu est plus proche que le Centre gouvernemental et ce n'est qu'après avoir été réconfortés, informés et orientés qu'ils pourront bénéficier efficacement des services gouvernementaux ou scolaires. (p. 70).

Il y a donc risque de pervertir la logique de réintégration au travail par la mise en place de directives restreignant l'accès aux organismes. Déjà le Bureau de consultation jeunesse, comme nous le rappelions plus tôt, a dû fermer deux de ces points de services puisque Québec exigeait que la clientèle soit référée par les Centres Travail Québec (CTQ), (donc de jeunes assistés sociaux). Ces points de services du B.C.J. s'adressaient pourtant à des jeunes sans aucune ressource, ni revenu qui sont, de l'avis des intervenants, encore plus défavorisés que les jeunes assistés sociaux et qui demandent donc une aide et une assistance prioritaire.

Selon des témoignages d'intervenants, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu tente d'implanter un système de références de jeunes assistés sociaux par les C.T.Q. aux organismes communautaires de retour à l'emploi. Ce système accorderait des points aux employés des C.T.Q. faisant en sorte de les stimuler à effectuer des références. Ces points - accumulables en vue d'une évaluation- tiendraient compte de la référence initiale, de l'acceptation du jeune par l'organisme de retour à l'emploi et de la sortie de ce jeune de l'aide sociale. On songerait même à un système permettant des coupures de prestations pour des jeunes refusant d'effectuer des démarches d'inscription auprès de groupes de réinsertion.

Il est important de saisir qu'avec de telles pratiques, il y a menace de perdre certains acquis importants dans ce secteur de l'intervention auprès des jeunes. Placés dans un tel contexte, les organismes doivent jouer un rôle de contrôle auprès des jeunes perdant d'autant la confiance nécessaire au travail à effectuer. D'autre part, restreindre

l'accès des organismes à des clientèles de prestataires ciblés par l'Etat empêche des jeunes de recevoir une aide à la réinsertion alors qu'ils la choisiraient volontairement et ce parce qu'ils ne reçoivent pas d'aide sociale ou de chômage.

Par ailleurs, la réinsertion à l'emploi fort valable, ne peut être l'unique modèle d'intervention auprès des jeunes. Si les groupes de retour à l'emploi obtiennent de très bons résultats c'est évidemment grâce aux programmes développés, à leur structure souple, adaptée et proche des réalités des jeunes mais également à cause de leur sélectivité. La grande majorité de ces groupes sélectionne la clientèle à l'entrée, en tenant compte du programme et de la durée de celui-ci. Plusieurs organismes relativement jeunes doivent, en raison des contraintes liées au financement, offrir des sessions de formation de courte durée. Afin d'assurer une proportion acceptable de réussites, ils se voient donc obligés de refuser des jeunes qui nécessiteraient un accompagnement de plus longue durée. Par ailleurs, certains jeunes ne peuvent bénéficier des programmes offerts par ces organismes: ces jeunes ont besoin d'un support psycho-social beaucoup plus présent, ne peuvent soutenir la pression, par exemple d'un club de recherche d'emploi parce qu'ils ne sont pas prêts immédiatement à intégrer le marché du travail. Pour ces jeunes, l'inscription dans un tel organisme, ne signifie souvent qu'un échec supplémentaire.

Il doit y avoir des ressources différentes visant la réinsertion sociale et professionnelle de ces jeunes qui demandent un soutien plus actif que celui offert par les groupes de retour à l'emploi.

L'ensemble des ressources dans le champ jeunesse devrait se concevoir comme un continuum de réinsertion. L'objectif central étant toujours le travail mais les moyens, la durée de l'intervention devraient s'adapter aux besoins différents des jeunes.

En ce sens, fort peu de groupes - et à fortiori de ressources institutionnelles - sont disponibles pour les jeunes les plus défavorisés, les plus dépendants socialement. Les organismes existants démontrent pourtant la pertinence et la nécessité de telles interventions. L'«Entre-Gens» à Montréal offre à des jeunes un soutien personnalisé, efficace et nécessaire en vue de la revalorisation, de la reconstruction de soi-même pour briser la dépendance et parvenir à une autonomie plus grande nécessaire et préalable à la réinsertion au travail. Une petite banque d'emplois permet à ces jeunes de s'assurer quelque revenu, d'apprendre ou de réapprendre des habitudes de travail tout en étant un tremplin pour un emploi futur. Les jeunes sont soutenus, «accompagnés» dans leur démarche. Dans cette intervention existe une pédagogie qui passe par le travail même si la réintégration au marché du travail est un objectif à long terme.

Enfin, certains jeunes semblent si marginalisés que l'accès à un emploi est impossible du moins de façon immédiate.

Ces jeunes, parmi les plus défavorisés - et dont nous parle Michelena (1983) - consacrent l'échec des services sociaux. Ces jeunes ont vécu tôt la prise en charge institutionnelle, ont connu l'échec scolaire et sont voués à la marginalisation voire à la «clochardisation». Ils constituent en ce sens une clientèle «en besoin de protection».

L'implication de l'Etat est ici indispensable: afin d'assurer un hébergement stable et en nombre suffisant et également afin de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de ces jeunes. Le financement de ressources communautaires semble la solution la plus pertinente et la moins coûteuse. Des organismes du milieu[11] ont développé en ce sens une expertise intéressante qu'il serait urgent de soutenir plus adéquatement.

Dans le même sens, les regroupements communautaires de jeunes - par exemple les maisons de jeunes - remplissent une fonction indispensable en termes de développement social, de socialisation et de prévention. Ils constituent des lieux où les jeunes peuvent se retrouver entre eux. Ils témoignent de la vitalité des communautés et sont souvent des initiatives des jeunes eux-mêmes. Ces regroupements sont parfois éphémères et en tout cas fragiles. Ils doivent cependant être soutenus car ils sont souvent les seuls lieux possibles d'expérience d'intégration dans la société. Pourtant ces initiatives font face à d'énormes difficultés de survie dès qu'elles sont confrontées aux critères technocratiques d'efficacité, de viabilité, de pertinence et de légitimité. Les exemples abondent où le financement leur est promis à condition de s'inscrire dans une programmation régionale de services en complémentarité avec les ressources existantes. Ces exigences technocratiques contribuent pourtant à tuer la vitalité de ces ressources communautaires. On pourrait en ce sens mentionner ces exemples de regroupements de jeunes, qui en quête de financement, obtiennent le soutien de C.L.S.C. à condition de se transformer en clinique pour les M.T.S. (maladies transmises sexuellement) ou en programme de prévention contre l'usage de la drogue.

Dans le champ jeunesse, les ressources communautaires ont prouvé leur efficacité: que ce soit les groupes de retour à l'emploi, les regroupements de jeunes ou les centres d'hébergement. L'Etat - et les services institutionnels - admet implicitement l'efficacité et la pertinence des groupes communautaires: l'utilisation de ceux-ci par des organismes du réseau, les références effectuées par les centres d'emplois (québécois, canadien) en sont quelques exemples. Pourtant, les organismes ne sont pas reconnus de façon «sérieuse», explicite: leur financement est toujours aléatoire, leur survie précaire. Il serait pourtant essentiel d'assurer à ces ressources un minimum de stabilité, un financement qui permet de planifier l'intervention à moyen terme. Cependant, l'autonomie des groupes doit être reconnue, corollaire indispensable.

de la richesse et de la diversité de leurs interventions. En ce sens le financement ne peut en aucun cas signifier: inféodation aux normes et programmation du réseau, ni complémentarité - soumission - par rapport aux services des établissements, non plus que professionnalisation des interventions[12].

Les jeunes - nous l'avons abondamment souligné - ne peuvent pas être confondus en un grand tout globalisant. Il faut donc en ce sens prévoir des interventions qui tiennent compte de cette diversité. Certains jeunes sont en situation urgente de protection sociale. En ce sens les services sociaux seront toujours nécessaires pour répondre à la clientèle la plus démunie. D'autres pourtant - et probablement le plus grand nombre - ne demandent qu'un soutien - d'une durée variable - permettant l'intégration sociale, soutien d'autant plus nécessaire compte tenu de la crise du travail. Est-il nécessaire de le rappeler: il n'y a pas tant un «problème de la jeunesse» qu'un problème d'emploi pour la jeunesse.

Notes

1 Les lois du salaire minimum et des normes minimales de travail doivent s'appliquer à toutes les catégories de travailleurs.

2 Voir à ce sujet Guérin (1986: 64) qui rend compte des limites actuelles des mesures de réinsertion et des positions patronales et syndicales.

3 Comité sénatorial spécial sur la jeunesse (1986): Guérin (1986).

4 Les jeunes assistés sociaux inscrits dans le programme de rattrapage scolaire du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sont insérés dans le cadre de l'éducation des adultes, le plus fréquemment. Le cadre scolaire y est sensiblement le même que celui connu à la polyvalente.

5 Par exemple «La boîte aux lettres» à Longueuil, le C.E.D.A. dans St-Henri.

6 Un grand nombre de ces organismes sont regroupés à l'Association des organismes jeunesse-travail du Montréal Métropolitain (AJTMM).

7 Dans le cadre d'une subvention du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu: «Groupe de soutien aux initiatives jeunesse.»

8 Epoc Montréal constitue un bon exemple de ce type de groupe.

9 Dans le cadre des programmes: Extension, Développement de l'emploi. Compagnie des Jeunes Travailleurs, du ministère Emploi et Immigration Canada.

10 Dans le cadre du programme S.E.M.O. (Service externe de main-d'oeuvre) du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

11 Des organismes communautaires «d'hébergement jeunesse» ont tenu récemment un colloque sur ce thème: «Jeunes et sans toit».

12 Guérin (1986: 70) recommande également ce soutien aux organismes communautaires.

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau 1:	Fréquentation scolaire à temps complet (en %) chez les 15-19 ans et les 20-24 ans selon le sexe, Québec, 1931-1981.	18
Tableau 2:	Evolution de la fréquentation scolaire des jeunes (en %), Québec, 1980-1984.	19
Tableau 3:	Proportion de jeunes recevant un diplôme d'études secondaires pour les années 1972, 1976, 1983, 1984.	21
Tableau 4:	Taux de chômage des jeunes pour certains pays de l'O.C.D.E., 1970-1983.	26
Tableau 5:	Taux de chômage Québec-Ontario-Canada, août 1986.	29
Tableau 6:	Taux de chômage des 15-29 ans selon les régions, Québec, 1984.	30
Tableau 7:	Taux de chômage selon l'âge, Québec, 1982.	30
Tableau 8:	Taux de chômage selon le sexe et l'âge, Québec, 1985.	31
Tableau 9:	Evolution des taux de chômage des jeunes et des adultes, Québec, 1966, 1974, 1981, 1982, 1985.	31
Tableau 10:	Evolution de la durée moyenne du chômage pour certains groupes d'âges (nombre de semaines), Québec, 1980-1984.	33
Tableau 11:	Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans selon le niveau de scolarité, Québec, 1981.	36
Tableau 12:	Taux de chômage des finissants de juin 1983 du secondaire professionnel selon le sexe, mars 1984.	37
Tableau 13:	Taux de chômage des sortants des niveaux collégial et secondaire, selon le sexe, 1980-1981, (environ un an après la fin de leurs études).	37

		Pages
Tableau 14:	Bénéficiaires de l'aide sociale selon l'âge et l'aptitude au travail, Québec, mars 1985.	41
Tableau 15:	Bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans, selon l'aptitude au travail et la catégorie de ménage, mars 1985.	42
Tableau 16:	Bénéficiaires de moins de 30 ans aptes au travail selon le sexe et l'âge, Québec, mars 1985.	43
Tableau 17:	Population active 15-24 ans selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, Québec, 1971-1981, (en %).	50
Tableau 18:	Salariés québécois selon leur âge et leur participation au marché du travail, Québec, 1980.	52
Tableau 19:	Répartition (%) des jeunes (15-24 ans) selon la situation familiale et le sexe, Québec, Canada, 1981.	60
Tableau 20:	Proportion des jeunes 15-24 ans vivant ailleurs que chez leurs parents selon le sexe et la résidence familiale, Québec, 1981.	64

BLIBLIOGRAPHIE

Allerberk, Klaus, Rosenmayer, Léopold. (1979) Trend report: Youth and society in Current Sociology.

Ariès, Philippe. (1973). L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime. Paris, Editions du Seuil.

(l') Auberge communautaire du Sud-Ouest. (1986). Jeunes et sans toit: colloque sur l'hébergement jeunesse. Montréal.

(Revue) Autrement. (1979). «Jeunes 16-25 cherchent boulot cool: petits chefs s'abstenir.» Paris, no. 21, octobre.

Ayotte, Violaine (1985). «Les services de santé aux adolescents: l'opinion des intervenants jeunesse» in Carrefour des Affaires sociales, Québec, vol. 7, no. 1, Hiver.

Balazs, Gabrielle. (1983). «Les facteurs et les formes de l'expérience du chômage» in Actes de la recherche en sciences sociales, Paris, no. 50.

Bédard, Guy, Gamache, Jocelyne. (1986). «Les rejetons blasés de la Révolution tranquille» in Collectif sous la direction de Deniger, M.A., Gamache. J. et René, J.F. Jeunesses: des illusions tranquilles. Montréal, VLB éditeur.

Bégin, André. (1983). «De l'adolescence à la post-adolescence: les années indécices» in Le Débat, Paris, no. 25, mai.

Belleau, Jacques, Dallaire, Louis. (1985). Les jeunes et l'éducation: une étude des 15-24 ans dans le système d'éducation au Canada. Ottawa, Direction de l'analyse des tendances sociales, Secrétariat d'Etat.

Bellemare, Diane, Poulin-Simon, Lise. (1983). Le plein-emploi: pourquoi? Montréal, Presses de l'université du Québec.

Bellemare, Diane, Poulin-Simon, Lise. (1986). Le défi du plein-emploi. Montréal, Edition St-Martin.

Bernier, Colette. (1984a). «Nouvelles technologies: requalification ou déqualification du travail? Bilan critique des études» in Interventions économiques. Montréal, nos 12-13, printemps.

Bernier, Colette. (1984b). «Crise et précarisation de l'emploi: l'exemple du travail à temps partiel au Québec» in Les stratégies de reprises. 3e colloque de l'Association d'économie politique. Montréal, Les Editions St-Martin.

Bourdieu, Pierre. (1979). Questions de sociologie, Paris, Editions de Minuit.

Brossard. Michel, Simard, Marcel. (1986). Les statuts de travail: une analyse socio-institutionnelle de la population active québécoise. Québec, Commission consultative sur le travail et la révision du code du travail. Les Publications du Québec.

Bureau de la statistique du Québec. (1984). Vivre seul ou en groupe. Québec, Les publications du Québec.

Bureau de la statistique du Québec. (1986). Les 15-29. Portrait statistique des jeunes par région. Québec, Les publications du Québec. 2e édition.

Caire, C. (1982). «Précarisation des emplois et régulation du marché du travail» in Sociologie du travail. Paris, vol. 24, no. 2.

Comité jeunesse du Secrétariat d'Etat. (1971). C'est parti..., Ottawa, Secrétariat d'Etat.

Comité sénatorial spécial sur la jeunesse. (1986). Jeunesse: un plan d'action. Ottawa, Sénat canadien.

Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. (1972). Les services sociaux. (tome 1). Québec, Gouvernement du Québec, quatrième partie, vol VI.

Commission d'enquête sur l'assurance-chômage. (1986). Rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services du Canada.

(Revue) Contradictions. (1984). «Jeunes et société: actes du Colloque de Lille». Bruxelles, nos. 40-41.

Cottereau, Alain. (1979). «Les jeunes contre le boulot: une histoire vieille comme le capitalisme industriel» in Autrement, no. 21, octobre.

(Revue) Critère. (1980). «Les jeunes et le travail.» Montréal, no. 29, automne.

B.-Dandurand, Renée. (1986). «Jeunes et milieu familial» in Une société des jeunes?, Québec, I.Q.R.C.

Dandurand, Pierre. (1986). «Situation de la formation professionnelle au Québec» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Demers, Linda. (1986). Les jeunes et la famille: quelques aspects démographiques. Ottawa, Direction de l'analyse des tendances sociales, Secrétariat d'Etat.

Demers, Linda. (1984). «Les jeunes et la famille au Québec: aspects démographiques» in Santé mentale au Québec, Montréal. vol. IX. no. 2, novembre.

Deniger, Marc-André. (1985). Le rapport Etat-jeunesse au Québec. Montréal, Groupe d'analyse des politiques sociales, École de service social, Université de Montréal.

Duchastel, Jules. (1982). «Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un Etat» in Revue internationale d'action communautaire. Montréal, no. 8/48. automne.

Dumont. Fernand. (1986). «Ages, générations, société de la jeunesse» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Dumont, Fernand (sous la direction). (1986). Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Dupré, Dominique. (1982). «Du déclassement à la revendication de vivre autrement» in Contradictions. Bruxelles.

«Emploi et politiques économiques au Canada». (1984). in Interventions économiques. Montréal, nos 12-13, printemps.

Fédération des C.L.S.C. du Québec. (1984). Pour une approche communautaire des C.L.S.C. auprès des 0-18 ans. Montréal, Direction de l'analyse et de l'évaluation des programmes. Fédération des C.L.S.C. du Québec, mars.

Fédération des C.L.S.C. du Québec. (1985). Le chômage chez les jeunes. Montréal. Les dossiers du Fédé-express, vol. 8, no. 6, mai.

Fortin, Pierre. (1984). «Le chômage des jeunes au Québec: aggravation et concentration, 1966-1982» in Relations industrielles. Montréal, vol. 39. no. 3.

Fortin, Pierre. (1986). «Conjoncture, démographie et politique: où va le chômage des jeunes au Québec» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Frenette, Carmen. (1985). Quelques dimensions de l'insertion sociale de la jeunesse canadienne. Ottawa, Direction de l'analyse des tendances sociales. Secrétariat d'Etat.

Galland, Olivier. (1981). «L'instinct de fuite: les jeunes et le travail» in Esprit. Paris, mars.

Galland, Olivier. (1984a). Les jeunes. Paris, Editions La découverte.

Galland, Olivier. (1984b). «Précarité et entrées dans la vie adulte» in Revue française de sociologie. Paris, no. XXV-1, janvier-mars.

Garneau, Martin. (1985). «Deux autres programmes pour faire valoir le potentiel créateur des jeunes» in Le journal du travail. Québec, no. 4, mai.

Glick, Paul C., Lin. Sung-Ling. (1986). «More Young Adults are Living with their Parents: Who are they?» in Journal of Marriage and the Family. vol. 48, no. 1, February.

Gorz, André. (1980). Adieux au prolétariat. Paris, Les Editions Galilée.

Gorz, André. (1983). Les chemins du paradis: l'agonie du capital. Paris, Les Editions Galilée.

Grell, Paul. (1985). Etude du chômage et de ses conséquences: les catégories sociales touchées par le non-travail. Montréal, Groupe d'analyse des politiques sociales. Ecode de service social. Université de Montréal.

Guérin, Gilles. (1986). Les jeunes et le marché du travail. Québec, Commission consultative sur le travail et la revision du code du travail, Les publications du Québec.

Hamel, Thérèse. (1984). «Obligation scolaire et travail des enfants au Québec: 1900-1950» in Revue d'histoire de l'Amérique française. Montréal, vol. 38, no. 1, été.

Lamonde, Pierre, Bélanger, Jean-Pierre, (1986). L'utopie du plein-emploi. Montréal, Boréal.

La Perrière, A. (1982). Quand on le peut: l'école pour éviter le pire» in Revue internationale d'action communautaire. Montréal, no. 8/48, automne.

Lazure, Jacques. (1972). L'asociété des jeunes québécois. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.

Lazure, Jacques. (1986). «Les modes de vie des jeunes» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Lebras, Hervé. (1983). «L'interminable adolescence ou les ruses de la famille» in Le Débat. Paris, no. 25, mai.

Lemelin, Clément. (1986). «Les jeunes et le marché du travail» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Lesage, Marc. (1986). Les vagabonds du rêve. Montréal, Boréal.

Linhart, Danièle. (1978). «Quelques réflexions à propos du refus de travail» in Sociologie du travail. Paris, no. 3, juillet, septembre.

Linteau, D.A., Durocher, R., Robert, J.C., Ricard, F. (1986). Histoire du Québec contemporain: Le Québec depuis 1930. Montréal, Boréal.

Louis, Marie-Victoire, Galland, Olivier. (1979). «Le refus d'être une pure force de travail» in Autrement. Paris, no. 21, octobre.

Maisonneuve, Daniel. (1984). L'état de scolarisation de la population québécoise: une analyse des données du recensement de 1981. Québec, Ministère de l'Éducation.

Mathurin, Creutzer. (1986). Le programme de «stages en milieu de travail» (PSMT) et les jeunes assistés sociaux. Montréal, Services à la collectivité, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal.

Mayer, Francine. Martel-Roy, Paul. (1985). «Aspects dynamiques de la structure du chômage au Québec» in L'actualité économique. Montréal, vol. 61, no. 2, juin.

Messier, Suzanne. (1984). Les femmes, ça compte. Québec, Les Publications du Québec.

Michelena, Justo. (1983). Jeunes sans avenir: propos et confidences. Montréal, Service de la recherche C.S.S.M.M.

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. (1984a). La situation des jeunes à l'aide sociale. Québec, Les Publications du Québec.

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. (1984). Les mouvements de clientèle à l'aide sociale. Québec, Les Publications du Québec.

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. (1986). La main-d'oeuvre et l'emploi au Québec et dans ses régions: bilan 1985. Québec, Les Publications du Québec.

Ministère des Finances. (1984). Livre blanc sur le fiscalité des particuliers. Québec, Les Publications du Québec.

Murray, Christopher. (1984). «La recherche sur la jeunesse dans les années '80», in Perspectives, Paris, UNESCO.

O.C.D.E. (1984). La nature du chômage des jeunes. Analyse à l'intention des pouvoirs publics. Paris.

O.C.D.E. (1985). Politiques novatrices en faveur des jeunes. Paris.

Osterman, Paul. (1980). Getting Starded, the Youth Labor Market. Cambridge and London, the MIT Press.

Panet-Raymond, Jean, Poirier, Charlotte, Charbonneau, François. (1985). Les conditions de vie des salariés québécois et leur pratique en temps de crise. Montréal, Ecole de service social, Université de Montréal.

René, Jean-François. (1986). «Jeunesse: la résistance à l'épreuve du quotidien» in Collectif sous la direction de Deniger, M.A., Gamache, J. et René, J.F., Jeunesses: des illusions tranquilles. Montréal VLB éditeur.

Ross, David, P. (1984). Les jeunes et l'activité économique. Ottawa, Direction de l'analyse des tendances sociales, Secrétariat d'Etat.

Saint-Pierre, Céline. (1982). «Les jeunes et le travail: remise en question ou fuite en avant?» in Revue internationale d'action communautaire. Montréal, no 8/48, automne.

Saint-Pierre, Céline. (1984). «Le secteur tertiaire à l'heure du virage technologique: restructuration du marché du travail et recomposition de la force de travail» in Les stratégies de reprise. 3e colloque de l'Association d'économie politique. Montréal, Les Editions St-Martin.

Seizième colloque de relations industrielles. (1986). «La valeur des programmes gouvernementaux de création d'emplois et de développement de l'employabilité» in Entreprises et syndicats face à la transformation du travail et de la main-d'oeuvre. Montréal, Ecole de relations industrielles, Université de Montréal, no. 16.

Sévigny, Robert. (1986). «Les milieux de vie des jeunes» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

Soumis, Laurent. (1986). «50.000 jeunes survivent hors du système sans aucune prestation» in Le Devoir. vendredi,10 novembre.

Tremblay, D., Van Schendel, V. (1982). «Le chômage des jeunes au Québec» in Revue internationale d'action communautaire. Montréal. no. 8/48, automne.

Trottier, Claude. (1986). «Le système scolaire comme milieu de vie des jeunes» in Une société des jeunes? Québec, I.Q.R.C.

UNESCO. (1981). La jeunesse dans les années '80. Paris, Les Presses de l'UNESCO.

Yelle, Claude. (1985). Jeunesse Québec. Dossier statistique. Montréal, Statistique Canada, Bureau régional du Québec.

Rapports de recherche et synthèses critiques publiés dans le cadre du programme de recherche de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.

1. **Le rôle de l'Etat dans les services de santé et les services sociaux**

No 1[1] Gilles Beausoleil – *Intervention socio-économique de l'Etat. Problèmes et perspectives.*
Gérard Bélanger – *La croissance du secteur public: une recension des écrits économiques*
Diane Bellemarre, Ginette Dussault, Lise Poulin Simon – *Regard économique sur le devenir de l'Etat.*
Jacques T. Godbout – *L'Etat localisé.*
Lionel Groulx – *L'Etat et les services sociaux.*
Réjean Landry – *Prospective des interventions de l'Etat.*
Frédéric Lesemann, Jocelyne Lamoureux – *Le rôle et le devenir de l'Etat-providence.*

2. **La transformation du tissu social**

No 2 Gilles Bibeau – *A la fois d'ici et d'ailleurs: les communautés culturelles du Québec dans leurs rapports aux services sociaux et aux services de santé.*

No 3 Doris Hanigan – *Le suicide chez les jeunes et les personnes âgées: une recension des écrits et propositions d'action.*

No 4 Frédéric Lesemann – *Les nouvelles pauvretés, l'environnement économique et les services sociaux.*

No 5 Monique Provost – *Les nouveaux phénomènes sociaux: la catégorie sociale "jeunesse".*

No 6 Marc Renaud, Sylvie Jutras, Pierre Bouchard – *Les solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires.*

No 7 Eric Shragge, Taylor Létourneau – *Community – Initiated Health and Social Services.*

No 8 Rita Therrien – *La contribution informelle des femmes aux services de santé et aux services sociaux.*

No 9 Michel Tousignant et al. – *Utilisation des réseaux sociaux dans les interventions. Etat de la question et propositions d'action.*

3. **L'évolution des indicateurs et des problèmes de santé**

No 10 Ellen Corin – *Les dimensions sociales et psychiques de la santé: outils méthodologiques et perspectives d'analyse.*

No 11 John Hoey et al. – *L'Etat de santé des Québécois: un profil par région socio-sanitaire et par département de santé communautaire*

---

[1]Ce document comprend 7 rapports publiés en un seul volume sous le titre "Le rôle de l'Etat."

No 12 Jennifer O'Loughlin, Jean-François Boivin - *Indicateurs de santé, facteurs de risque liés au mode de vie et utilisation du système de soins dans la région centre-ouest de Montréal.*

4. Le cadre législatif, réglementaire et organisationnel du système des services de santé et des services sociaux

No 13 Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque, Marc Plamondon - *Flexibilité du travail et demande sociale dans les CLSC.*

No 14 Jean Bernier et al. - *L'allocation des ressources humaines dans les conventions collectives des secteurs de la santé et des services sociaux.*

No 15 Jean Bernier, Guy Bellemarre, Louise Hamelin Brabant - *L'impact des conventions collectives sur l'allocation des ressources humaines dans les centres hospitaliers.*

No 16 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer - *Des réalisations de la santé publique aux perspectives de la santé communautaire.*

No 17 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer - *L'occupation d'une partie du champ des soins de première ligne par l'hôpital général: faits, conséquences, alternatives.*

No 18 Gilles Dussault, Jean Harvey, Henriette Bilodeau - *La réglementation professionnelle et le fonctionnement du système socio-sanitaire.*

No 19 Barbara Heppner, Linda Davies - *Analysis of the Division of Labour and the Labour Force in Social Service Structures in Québec: Towards a New Definition of Professionalism.*

No 20[1] Louise Hélène Richard, Patrick-A. Molinari - *L'organisation interne des établissements de santé et de services sociaux: modifications et mutations de 1981 à 1987.*
Jacques David, Andrée Lajoie - *L'évolution législative du régime de négociations collectives dans le secteur public québécois.*
Louise Hélène Richard, Patrick-A. Molinari - *Aspects juridiques de la structuration des établissements du réseau des affaires sociales.*
Louise Hélène Richard, Patrick-A. Molinari - *Les statuts des professionnels de la santé et le contrôle de leurs activités.*
Andrée Lajoie, Anik Trudel - *Le droit aux services, évolution 1981-1987.*

No 21 Deena White, Marc Renaud - *The Involvement of the Public Health Network in Occupational Health and Safety: a Strategic Analysis.*

---

[1] Ce document comprend 5 rapports publiés en un seul volume sous le titre "Le droit des services de santé et des services sociaux: évolution 1981-1987."

5. La place du secteur communautaire et du secteur privé et leurs rapports avec le réseau public

No 22 Jacques T. Godbout, Murielle Leduc, Jean-Pierre Collin - *La face cachée du système.*

No 23 Nancy Guberman, Henri Dorvil, Pierre Maheu - *Amour, bain, comprimé ou l'ABC de la désinstitutionnalisation.*

No 24 Jocelyne Lamoureux, Frédéric Lesemann - *Les filières d'action sociale.*

No 25[1] Céline Mercier - *Désinstitutionnalisation, orientation générale des politiques et organisation des services sociaux.*
Céline Mercier - *Désinstitutionnalisation et distribution des services sociaux selon les types de clientèles, d'établissements, de régions.*

6. Les systèmes d'information

No 26 Daniel Pascot et al. - *Bilan critique et cadre conceptuel des systèmes d'information dans le domaine de la santé et des services sociaux.*

No 27 Martin Poulin, Georgette Béliveau - *L'utilisation et le développement de l'informatique dans les services sociaux.*

7. Les coûts et le financement du système des services de santé et des services sociaux

No 28 Clermont Bégin, Bernard Labelle, Françoise Bouchard - *Le budget: le jeu derrière la structure.*

No 29 André-Pierre Contandriopoulos, Anne Lemay, Geneviève Tessier - *Les coûts et le financement du système socio-sanitaire.*

No 30 Gilles DesRochers - *Financement et budgétisation des hôpitaux.*

No 31 Hélène Desrosiers - *Impact du vieillissement sur les coûts du système de santé et des services sociaux: les véritables enjeux.*

No 32 Thomas Duperré - *La perspective fédérale-provinciale.*

No 33 Pran Manga - *The Allocation of Health Care Resources: Ethical and Economic Choices, Conflicts and Compromise.*

No 34 Yvon Poirier - *Evolution et impact des structures de financement fédérales et provinciales sur la recherche en santé au Québec.*

No 35 Claude Quiviger - *Centres communautaires locaux de services sociaux et de santé: étude comparative Québec - Ontario.*

No 36 Lee Soderstrom - *Privatization: Adopt or Adapt?*

No 37 Yves Vaillancourt et al. - *La privatisation des services sociaux.*

---

[1]Ce document comprend 2 rapports publiés en un seul volume sous le titre "La désinstitutionnalisation: orientation des politiques et distribution des services".

8. Les services sociaux: évolution, comparaison, clientèles, évaluation

No 38 André Beaudoin - *Le champ des services sociaux dans la politique sociale au Québec.*

No 39 Elaine Carey-Bélanger - *Une étude comparative des systèmes de bien-être social avec référence particulière à l'organisation des services sociaux: Finlande, Suède, Québec.*

No 40 Marc Leblanc, Hélène Beaumont - *La réadaptation dans la communauté au Québec: inventaire des programmes.*

No 41 Jocelyn Lindsay, Chantal Perrault - *Les services sociaux en milieu hospitalier.*

No 42 Robert Mayer, Lionel Groulx - *Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960.*

No 43 Francine Ouellet, Christiane Lampron - *Bilan des évaluations portant sur les services sociaux.*

No 44 Marie Simard, Jacques Vachon - *La politique de placement d'enfants: étude d'implantation dans deux régions du Québec.*

9. Le développement de la technologie

No 45[1] Renaldo Battista - *La dynamique de l'innovation et de la diffusion des technologies dans le domaine de la santé.*
Gérard de Pouvourville - *Progrès technique et dépenses de santé: le rôle de l'intervention publique.*
Fernand Roberge - *La prospective technologique dans le domaine de la santé.*
David Roy - *Limitless Innovation and Limited Resources.*

Tous ces documents sont en vente dans les librairies de *Les Publications du Québec* ou par son comptoir postal.
(418)643-5150 ou 1-800-463-2100

---

[1]Ce document comprend 4 rapports publiés en un seul volume sous le titre "Le développement de la technologie"

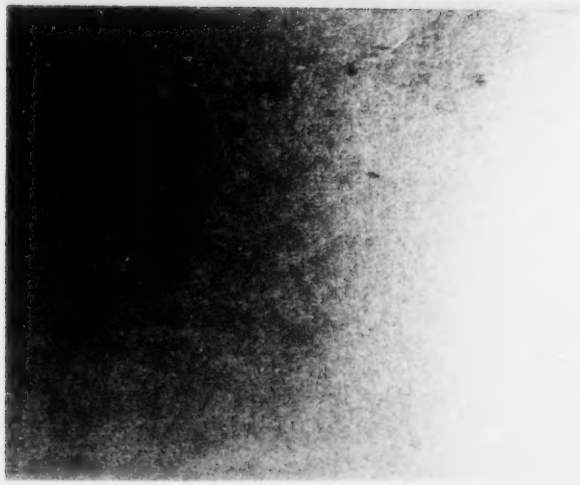

Le programme de recherche a constitué, avec la consultation générale et la consultation d'experts, l'une des trois sources d'information et l'un des principaux programmes d'activités de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.

Ce programme avait notamment pour objectifs de contribuer à la compréhension des problèmes actuels du système des services de santé et des services sociaux, de vérifier l'impact de diverses hypothèses de solutions et, à plus long terme, de stimuler la recherche dans ce domaine.

Afin de rendre compte de ce programme de recherche, la Commission a décidé, sur recommandation du comité scientifique, de publier une collection des synthèses critiques et des recherches. Le présent document s'inscrit dans le cadre de cette collection.